

# La personne avant tout

Rapport annuel 2016 au Parlement

Commission canadienne des droits de la personne

---



Commission  
canadienne des  
droits de la personne

Canadian  
human rights  
commission

Commission canadienne des droits de la personne  
344, rue Slater, 8<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Ontario) K1A 1E1

Numéro sans frais : 1-888-214-1090

ATS : 1-888-643-3304

Télécopieur : 613-996-9661

<http://www.chrc-ccdp.gc.ca/>

© Ministre des Travaux publics  
et des Services gouvernementaux 2017  
N° de catalogue HR1-4F-PDF  
ISSN 2560-6360



Commission  
canadienne des  
droits de la personne

Canadian  
human rights  
commission

# Table des matières

---

- 1** Message de la présidente
- 5** La priorité à la personne avant tout – Ce que nous faisons
- 15** Avec des yeux d’enfants
- 17 Sans soutien
- 23 Ça ne regarde personne
- 31 Négligés
- 37 Derrière des barreaux
- 45** En chiffres
- 58** Équité en matière d’emploi
- 69** Au sujet de la Commission



# Message de la présidente

---

Je suis très fière de présenter mon deuxième rapport annuel au Parlement à titre de présidente de la Commission canadienne des droits de la personne.

En réfléchissant au message que je voulais livrer dans ce rapport, plusieurs événements de la dernière année me sont naturellement revenus en mémoire. Des messages haineux visant diverses communautés, des menaces contre des groupes religieux et ethniques, des annonces politiques qui exploitent l'exclusion et la discrimination, de la misogynie visant les femmes qui dénoncent le *statu quo*. Et puis tous ces événements ont été éclipsés par l'horreur d'une violente fusillade dans une mosquée.

On pourrait penser que ces événements se sont passés ailleurs, pas au Canada — un pays qui a pourtant une bonne réputation pour ce qui est de la diversité, du respect ou de

l'ouverture aux autres. Comme un nombre incalculable d'autres Canadiennes et Canadiens, je suis profondément attristée et choquée de voir tout cela se passer dans notre propre jardin — à Toronto, à Edmonton, à Québec. Une attaque contre une communauté est une attaque contre nous tous. Et parce que nous en subissons ensemble les contrecoups, nous devons travailler ensemble à trouver des solutions.

Tandis que ces formes de haine et d'intolérance attirent toute l'attention, l'année a aussi été marquée par des violations des droits de la personne qui font peut-être moins les manchettes, mais qui ont des conséquences tout aussi dévastatrices. Il y a des gens qui n'ont pas d'eau potable ou de domicile sécuritaire dans des réserves autochtones. Il y a des enfants en détention parce que le statut d'immigration de leur famille est en cause. Il y a des enfants qui se suicident parce qu'ils ne peuvent pas obtenir l'aide dont ils ont besoin dans leur communauté.

À la lumière de tant de changements, de tant d'incertitude, de tant de conflits, nous devons plus que jamais faire le choix de nous raccrocher aux valeurs fondamentales d'empathie et de respect. Nous devons choisir de vivre dans un pays qui valorise encore les droits de la personne.

Pour y arriver, nous devons faire des choix et montrer que les droits de la personne au Canada ont pour nous une importance qui n'est pas seulement théorique ou symbolique. Une importance réelle, évidente et concrète. Une importance à la mesure des valeurs qui nous unissent et qui étaient

« Le meilleur moyen d'en arriver à ce que les droits de la personne deviennent un jour une réalité pour tous et toutes comme promis, c'est de veiller à ce que tous les enfants aient des chances égales de s'épanouir, quelles que soient leurs difficultés personnelles. »

au cœur de la fondation de notre pays il y a 150 ans : le Canada est plus fort grâce à sa diversité et non malgré elle. Un Canada où la diversité est une force et non une faiblesse. Notre pays s'est bâti en s'appuyant sur les valeurs communes, le travail acharné et le dévouement de gens de tous les coins du monde — à commencer par les peuples autochtones, en passant par ces immigrants arrivés par vagues pour fonder nos provinces et nos villes, jusqu'à ces réfugiés qui sont venus chez nous pour être en lieu sûr après avoir fui des conflits armés. La population canadienne est très fière que le Canada soit comparé à un phare pour les droits de la personne, mais il nous faut faire preuve de leadership par l'exemple :

- Nous devons cesser de fermer les yeux devant l'extrême détresse des peuples autochtones dans les réserves et cesser de considérer comme normaux des cas de grave négligence qui seraient inacceptables ailleurs au Canada;
- Nous devons confirmer notre respect des accords internationaux relatifs aux droits de la personne en investissant dans les institutions vouées à la protection des droits de la personne en territoire canadien;
- Nous devons une nouvelle fois passer en revue nos lois relatives aux droits de la personne pour veiller à ce qu'elles reflètent les attentes de la population canadienne.

Nous ne pourrions choisir un meilleur moment pour entreprendre cet exercice puisque nous célébrons cette année le 40<sup>e</sup> anniversaire de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, le 35<sup>e</sup> anniversaire de la *Charte canadienne des droits et libertés* et le 150<sup>e</sup> anniversaire de notre pays. Cette année, unissons nos efforts pour rendre ce pays encore plus fort et pour en faire un défenseur encore plus fervent des valeurs liées aux droits de la personne.

C'est dans cette perspective tournée vers l'avenir que nous avons entrepris, dans notre rapport annuel de 2016, d'envisager les droits de la personne au Canada avec des yeux d'enfants — des enfants séparés de leurs parents, des enfants qui veulent exprimer leur identité de genre, des enfants de migrants incarcérés comme des criminels, et des enfants qui vivent jour après jour des difficultés et de l'intimidation à cause de leur déficience.

Le meilleur moyen d'en arriver à ce que les droits de la personne deviennent un jour une réalité pour tous et toutes comme promis, c'est de veiller à ce que tous les enfants aient des chances égales de s'épanouir, quelles que soient leurs difficultés personnelles. Le traitement qu'on leur réserve aujourd'hui déterminera en grande partie le traitement qu'ils réserveront aux autres demain.

Toute l'incertitude et toute l'intolérance auxquelles nous assistons ici et ailleurs dans le monde peuvent facilement nous faire perdre de vue les objectifs que nous nous sommes fixés en tant que pays. La solution est simple : concentrons-nous sur les enfants. Comme l'a dit Nelson Mandela : « Il ne peut y avoir plus vive révélation de l'âme d'une société que la manière dont elle traite ses enfants. »

Réaffirmons ensemble notre souhait d'habiter un pays dont l'âme est ancrée dans le principe que les droits de la personne sont pour tout le monde.

Voilà pourquoi ce rapport annuel est si important pour moi. Nous y présentons des récits biographiques qui sont à la fois tragiques et inspirants. Ils décrivent des périodes de désespoir et d'exclusion vécues par des enfants parmi les plus vulnérables. Pourtant, en nous parlant de ce qu'ils ont vécu, ces jeunes du Canada deviennent des sources d'espoir, de courage et de force. Pour léguer à nos enfants un monde ouvert aux autres, respectueux et empathique, nous avons besoin d'une dose massive d'espoir, de courage et de force. Prenons exemple sur ces enfants qui peuvent nous montrer la voie à suivre.



Marie-Claude Landry, Ad. E.  
Présidente

Prendre l'initiative.

Prendre la parole.

Prendre le pouls.

# La priorité à la personne avant tout – Ce que nous faisons

---

L'an dernier, nous sommes allés rencontrer le plus grand nombre possible de défenseurs des droits de la personne et d'experts dans ce domaine pour entendre ce qu'ils attendaient de l'institution nationale chargée de protéger ces droits.

Rencontre après rencontre, nous avons entendu le même message : il faut que la Commission place la personne avant tout, que nous soyons un porte-parole national, indépendant et capable de s'exprimer en toute franchise, et que nous arrivions à simplifier les processus pour permettre à toute la population canadienne d'avoir accès au système de justice relatif aux droits de la personne.

Nous avons compris. Voici un aperçu de ce que nous avons entrepris.

« Trop d'enfants vivant dans une communauté des Premières Nations sont retirés de leur milieu familial et placés en famille d'accueil. »



## Déclaration

Il faut dénoncer la haine : c'est l'appel lancé par l'organisme national de surveillance des droits de la personne

**Le 15 novembre 2016 – Ottawa (Ontario) – Commission canadienne des droits de la personne**

*En réaction à deux incidents survenus en Ontario, Marie Claude Landry, présidente de la Commission canadienne des droits de la personne déclare ce qui suit :*

*« À notre réveil ce matin, les médias ont parlé du graffiti antisémite et de la croix gammée peints par des vandales sur la porte de la maison d'une femme rabbin d'Ottawa. Hier, dans un parc de Toronto, on a trouvé des affiches vantant la suprématie des Blancs.*

*« Même si ces gestes ont été posés par quelques individus malavisés, il ne faut pas les ignorer. L'indifférence est l'élément dont se nourrissent la haine, le racisme et l'injustice. Nous devons diriger les projecteurs sur ces événements sombres. Personne ne devrait vivre dans la peur en raison de son identité.*

*« J'invite toutes les personnes au Canada à dénoncer les comportements haineux qui menacent nos familles, nos amis, notre voisinage et notre mode de vie. Parlez haut et fort pour que les victimes aussi bien que les auteurs de ces gestes vous entendent quand vous dites : Mon Canada inclut tout le monde. »*



## Dix ans, c'est suffisant ! affirme la CCDP.

*Il est temps d'améliorer l'aide à l'enfance dans les réserves une fois pour toutes*

*Le 23 février 2017 – Ottawa, Ontario – Commission canadienne des droits de la personne.*

La présidente de la Commission canadienne des droits de la personne, Marie-Claude Landry, a fait la déclaration suivante :

« Il y a dix ans, jour pour jour, commençait un cheminement visant à régler un enjeu qui avait trop longtemps été ignoré. La société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada et l'Assemblée des Premières Nations déposaient une plainte au nom des enfants... »

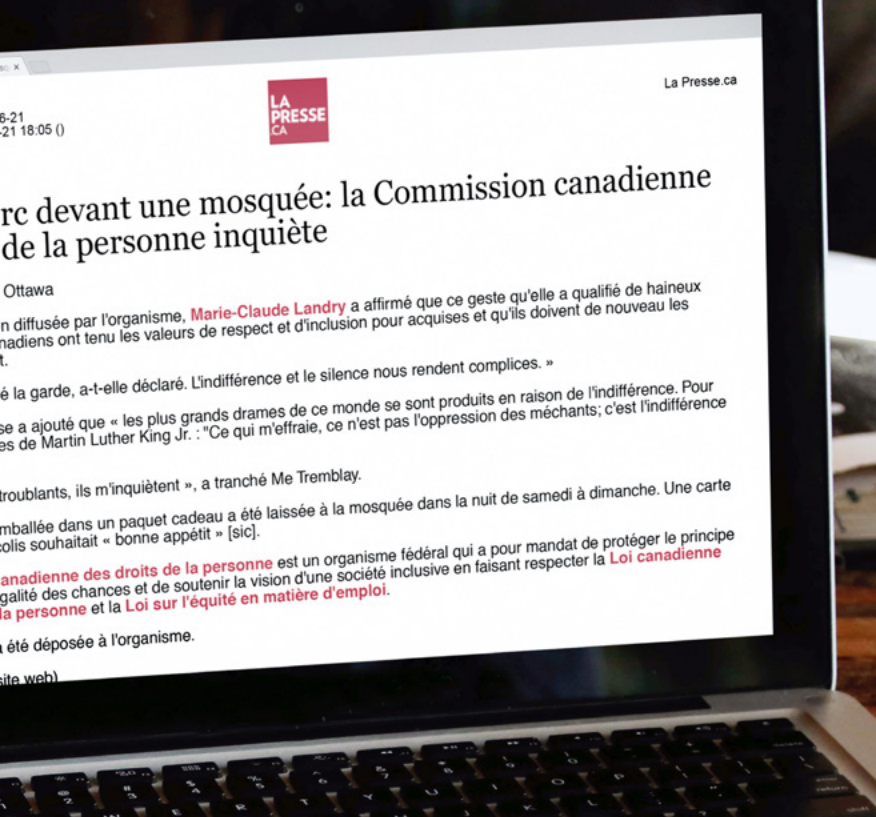
Published | Publié: 2016-0-  
Received | Reçu: 2016-06-  
**Tête de porc des droits**  
Hugo de Grandpre -  
Dans une déclaration  
suggère que les Ca  
défendre activement  
« Nous avons baiss  
L'avocate québécoi  
reprenne les parol  
des bons". »  
« Ces gestes sont  
Une tête de porc e  
accompagnant le c  
La Commission c  
fondamental de l'é  
sur les droits de  
Aucune plainte n'a  
2016 La Presse (f

« La Commiss  
la personne ré  
l'injustice par  
litige en cours  
des conséquen

« À titre d'inst  
la personne du  
d'attirer l'atten  
circonstances  
confrontés les  
presque toutes  
Chaque enfan  
famille, chaque  
désespoir de c  
abandonné pa  
son bien-être d

« Le litige se p  
cette cause, et  
représentation  
ses limites. Ne

concrète et rap  
agences charg  
familles reçoit  
pour faire une



« Nous devons diriger les projecteurs sur ces événements sombres. Personne ne devrait vivre dans la peur en raison de son identité. »

« [...] dans une société démocratique, les droits de chaque personne en sol canadien doivent être respectés. »

## Prendre l'initiative

Que ce soit en dénonçant la haine et l'intolérance, en demandant un moratoire sur l'isolement cellulaire ou en asseyant à une même table les parties en cause pour régler de manière satisfaisante des plaintes de discrimination, la Commission a pris les devants pour des enjeux importants de droits de la personne — tant de manière publique qu'en arrière-scène. Aussi bien par la médiation que par les procédures judiciaires, la Commission essaie d'amener les parties à s'entendre ou de clarifier des questions juridiques complexes. Cette année, après une décennie de querelles juridiques, le Tribunal canadien des droits de la personne a statué que le financement alloué aux services d'aide à l'enfance dans les réserves des Premières Nations était discriminatoire. La Commission a servi d'intermédiaire entre les parties pour les ramener à discuter des moyens raisonnables et constructifs de respecter cette décision historique.



DroitsPersonneCanada @DroitPersonneCa • 12 déc.

Les #détenus ayant d'importants troubles de #SantéMentale devraient être soignés à l'hôpital et pas en #IsolementCellulaire



DroitsPersonneCanada @DroitPersonneCa • 2 mai

« ...le silence et l'indifférence nous rendent tous complices de l'injustice. » Marie-Claude Landry



DroitsPersonneCanada  
@DroitPersonneCa • 15 nov.

« J'invite toutes pers. au Canada à dénoncer les comportements haineux qui menacent nos familles, amis, voisinages & mode de vie. »

- @mcl1700

**Nous**  
sommes **riches**  
de nos **différences.**



Journée canadienne du multiculturalisme - Le 27 juin

DroitsPersonneCanada  
@DroitPersonneCa • 30 nov.

La violence faite  
aux femmes et filles  
autochtones est une  
violation de leurs  
droits au pays et  
internationalement  
<http://ow.ly/ZdzW5>

Des milliers  
d'individus sans  
papier sont détenus  
de façon arbitraire  
parce qu'ils ont  
demandé asile au  
Canada.



 DroitsPersonneCanada @DroitPersonneCa • 30 nov.

« Les Forces ont comme mandat de défendre et protéger. Ils devront appliquer auprès de leurs membres les mêmes critères », dit @mcl1700

 DroitsPersonneCanada @DroitPersonneCa • 2 déc.

C'est le temps de se consacrer à un  
[#CanadaAccessible](#) [#JIPH](#) [#BriserlesBarrières](#)  
[#Canada](#)

Un Canadien sur 5 aura un problème de santé mentale ou une maladie mentale cette année



« [...] nous sommes tous des défenseurs des droits de la personne. À ce titre, il n'y a jamais eu un moment plus opportun pour nous exprimer, pour défier la réalité actuelle, et pour nous assurer que ni la discrimination ni l'intolérance ne deviennent normalisées dans notre quotidien. »

## Prendre la parole

Que ce soit en témoignant devant des comités parlementaires, en prenant part à des débats d'experts ou en faisant la promotion de l'acceptation et de l'inclusion dans les établissements scolaires, la Commission a généré des prises de conscience et des discussions sur des enjeux de droits de la personne parmi les plus urgents au Canada.



« Un test génétique qui pourrait vous sauver la vie ne devrait pas représenter un risque à calculer. »



« Vous l'ignorez peut-être, mais les Canadiens et Canadiennes fondent beaucoup d'espoir sur vous. Vous, et chacun d'entre vous de votre âge, représentez leur espoir et leur optimisme. Votre génération vit déjà l'idéal et la liberté obtenus par le travail acharné des générations qui vous ont précédé. »

« Toutefois, seule la conjoncture n'est pas suffisante. S'il nous faut avancer la justice sociale et légale des peuples autochtones au Canada, nous devons engendrer des gestes non seulement du gouvernement mais aussi des citoyens. »

« Plus que jamais, je crois qu'il est important de faire la lumière sur ces expériences qui, parfois, contredisent nos valeurs canadiennes fondamentales. Si je dis "plus que jamais", c'est que je crois qu'il existe une occasion d'apporter des changements profonds à notre société. »







## Prendre le pouls

La Commission a continué de s’entretenir avec les parlementaires, les défenseurs des droits de la personne, les organisations des Premières Nations, les employeurs, les autres commissions des droits de la personne et les groupes communautaires œuvrant directement auprès des personnes en situation de vulnérabilité. Ces entretiens ont aidé la Commission à donner et recueillir de l’information sur les enjeux de droits de la personne au Canada — que ce soit pour connaître les injustices vécues par une mère monoparentale dans une communauté éloignée, pour comprendre les répercussions d’un nouveau texte de loi fédéral, ou pour donner des avis sur les obligations du Canada en matière des droits de la personne sur la scène internationale.



# Avec des yeux d'enfants

---

Quand il s'agit de mettre en lumière les enjeux de droits de la personne au Canada, les faits et les statistiques ne permettent pas de tout voir. Les histoires et les expériences personnelles qu'on nous raconte ont un pouvoir certain : celui de contribuer à évacuer les ambiguïtés et les idées fausses concernant les enjeux de droits de la personne pour faire place à une meilleure compréhension et à de l'empathie.

Cinq jeunes du Canada nous ont raconté leur histoire : des histoires où la discrimination et l'adversité se sont imposées, mais qui se terminent sur des notes de justice et d'espoir.

Cheryl Bruce :

# Sans soutien

---



« Trop de familles perdent tout espoir. Il faut maintenant aider les jeunes parents en leur offrant du soutien et des occasions d'avancer et non en multipliant les obstacles. »

Elle n'avait que quatre ans, mais Cheryl Bruce se souvient très clairement du jour où on l'a arrachée à sa famille, dans la maison où elle vivait dans la réserve Poplar River, au Manitoba. Une tempête de neige faisait rage à l'extérieur, au moment où, dans la cuisine, ses parents et leurs amis criaient et se battaient, fortement intoxiqués par la bière qu'ils fabriquaient eux-mêmes.

« Des gens avec des uniformes bruns sont arrivés », c'est ainsi que Cheryl, aujourd'hui âgée de 24 ans, décrit les agents de la GRC, « et ils ont fait sortir tout le monde. » Avant l'arrivée des policiers, Cheryl s'occupait de sa petite sœur dans une chambre et elle a essayé de trouver une cachette. Les agents les ont trouvées, les ont assises séparément dans deux voitures et ont pris la route vers Winnipeg, située à 400 kilomètres plus au sud. Cheryl y a été placée dans une famille d'accueil — le premier des 20 placements qu'elle a vécus avant de devenir mère à son tour à 18 ans.

Le parcours de Cheryl n'a vraiment rien d'unique. Selon Statistique Canada, près de la moitié (48,1 %) des enfants en famille d'accueil sont des Autochtones même s'ils ne représentent que 7 % de tous les enfants du Canada. Ces statistiques illustrent une triste réalité : alors que les taux de dépendance aux substances, de grossesse précoce et de suicide dans les réserves dépassent largement les moyennes canadiennes, les services d'aide à l'enfance suivent nettement une courbe inversée. Les enfants qui ont le plus besoin de soutien sont ceux qui en reçoivent le moins.

## « Des gens avec des uniformes bruns sont arrivés. »

Le manque de fonds pour les besoins de base et les services de soutien, comme les consultations psychologiques pour toxicomanes et les programmes d'aide aux parents et aux personnes ayant des besoins particuliers, fait qu'il est plus difficile pour les enfants autochtones de rester dans leur famille. Cette situation a l'effet pervers de voir un nombre disproportionné d'enfants autochtones être placés en famille d'accueil.

En 2007, Cindy Blackstock, directrice générale de la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada, conjointement avec l'Assemblée des Premières Nations, a déposé une plainte à la Commission canadienne des droits de la personne. En janvier 2016, après une bataille judiciaire qui aura duré neuf ans, le Tribunal canadien des droits de la personne a rendu sa décision en faveur de M<sup>me</sup> Blackstock. Le Tribunal a statué que le manque de services d'aide à l'enfance et de soutien aux familles vivant dans les réserves constituait de la discrimination. Le Tribunal a ordonné au gouvernement fédéral, puisque les réserves des Premières Nations sont de sa compétence, de corriger la situation en

donnant aux enfants dans les réserves le même niveau de services que celui fourni par les gouvernements provinciaux aux enfants vivant hors réserve.

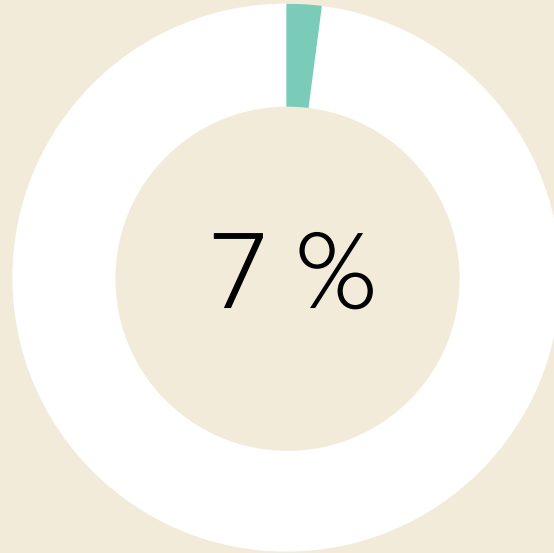
Sans cette discrimination, Cheryl n'aurait peut-être pas vécu tous ces épisodes pénibles. À Winnipeg, Cheryl a été victime des failles du système. Agressée sexuellement par le père dans la première famille d'accueil où on l'a placée, elle a été trimbalée d'une famille d'accueil à un centre d'accueil à d'autres familles d'accueil. Pendant ce temps, elle est devenue une étrangère pour sa famille biologique, qui déménageait souvent pour « échapper aux services sociaux », sa mère ayant peur de perdre la garde de ses autres enfants.

Les enfants autochtones arrachés à leur famille sont au cœur du plus récent chapitre d'une longue et sombre histoire. À cause des pensionnats indiens, le dernier ayant été fermé en 1996, les enfants autochtones ont été systématiquement isolés de leur famille et de leur culture, et il n'était pas rare qu'ils soient soumis à des sévices physiques, sans compter les privations. En plus de briser moralement ces enfants, le régime des pensionnats les a privés d'une vie en famille et de modèles parentaux. Quand ils sont devenus parents à leur tour, ils étaient pratiquement livrés à eux-mêmes.

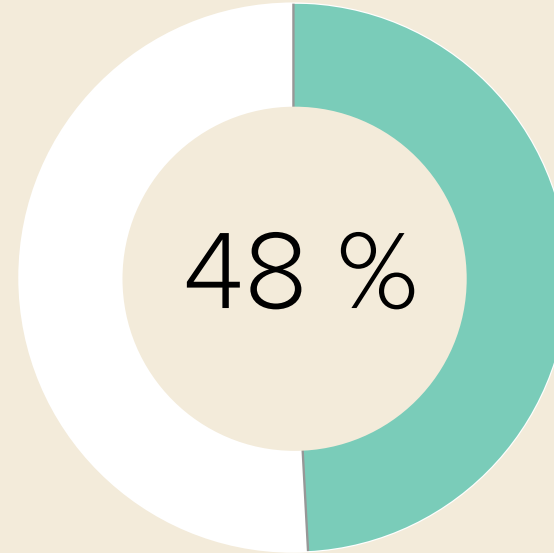
### Nombres fortement disproportionnés

En 2011, il y avait plus de 14 000 enfants autochtones âgés de 14 ans et moins en famille d'accueil. Les enfants autochtones représentaient 7 % de tous les enfants au Canada, mais presque la moitié (48 %) de tous les enfants en famille d'accueil.

## Enfants autochtones âgés de 14 ans et moins

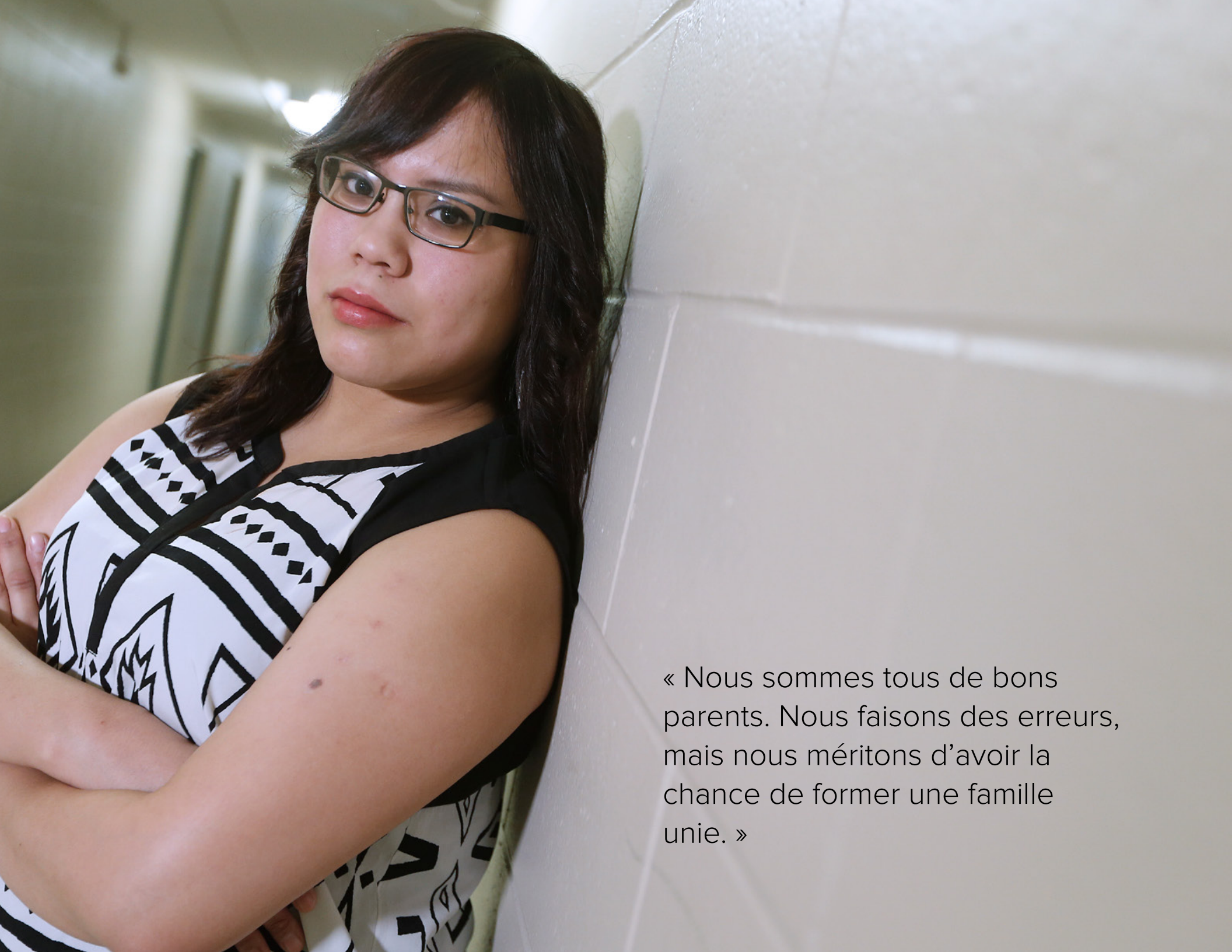


de tous les enfants au Canada



de tous les enfants en famille  
d'accueil

Source : <http://www.statcan.gc.ca/pub/75-006-x/2016001/article/14547-fra.htm>



« Nous sommes tous de bons parents. Nous faisons des erreurs, mais nous méritons d'avoir la chance de former une famille unie. »

En 2015, après avoir achevé ses travaux visant à trouver des moyens de remédier aux séquelles laissées par les pensionnats, la Commission de vérité et réconciliation du Canada a lancé comme premier appel à l'action de réduire le nombre d'enfants autochtones pris en charge. Sinon, le tragique cercle vicieux continuera ses ravages.

C'est ce qui arrive à Cheryl Bruce. Quand elle a accouché de son premier fils, Cheryl l'a tenu dans ses bras un court moment avant qu'on le lui enlève. « Ils nous ont dit, à mon conjoint et à moi, qu'il y avait eu un signalement fait à notre sujet, et que la naissance du bébé était marquée d'un drapeau rouge dans leurs dossiers. Quand j'ai pu sortir de l'hôpital, ils m'ont défendu d'amener mon bébé à la maison. » Aujourd'hui âgé de six ans, son fils a passé toute sa vie en famille d'accueil.

Cheryl a aussi perdu la garde de sa fille, née quatre ans plus tard, quand on a découvert qu'elle faisait une dépression post-partum et se soignait avec de la marijuana et de l'alcool. Quelques années plus tard, après un traitement qui lui donnait de bonnes raisons de croire qu'elle avait vaincu sa toxicomanie, Cheryl a quand même perdu la garde de son troisième enfant pour des raisons qu'elle ne comprend pas vraiment.

« On m'a pris tous mes enfants à cause de mon passé », dit Cheryl, qui est aujourd'hui déterminée à en récupérer la garde.

Cheryl fait une thérapie, assiste à des réunions des Alcooliques Anonymes, écrit un livre et veut devenir travailleuse sociale.

Cheryl ne fait pas confiance au système qui est supposément là pour protéger ses enfants. Qui pourrait la blâmer quand on sait que ce même système est en grande partie responsable de son passé chaotique? Elle veut se battre jusqu'au bout. Elle lance un message dans le livre qu'elle écrit : « Nous sommes tous de bons parents. Nous faisons des erreurs, mais nous méritons d'avoir la chance de former une famille unie. Trop de familles perdent tout espoir. Il faut maintenant aider les jeunes parents en leur offrant du soutien et des occasions d'avancer et non en multipliant les obstacles. »

*En janvier 2016, le Tribunal canadien des droits de la personne a rendu une décision historique dans ce qu'on appelle communément « l'affaire de l'aide à l'enfance des Premières Nations ». Le Tribunal a statué que le manque de services d'aide à l'enfance et de soutien aux familles vivant dans les réserves constituait de la discrimination. La Commission canadienne des droits de la personne a défendu l'intérêt public dans cette affaire. Tout au long de l'année 2016, la Commission a servi d'intermédiaire entre les parties et a incité toutes les personnes concernées à collaborer pour faire en sorte que la décision du Tribunal soit respectée de façon réaliste et constructive.*

Jake Ellis et Charlie Lowthian-Rickert :

# Ça ne regarde personne

---



« Un garçon qui agit  
comme une fille; une fille  
qui a l'air d'un garçon  
manqué — mais qu'est-ce  
que ça peut bien faire? »

Jake Ellis se fiche un peu de son lieu de naissance. Quand on le lui demande, l'adolescent de 16 ans, qui vit à Barrie, en Ontario, répond : « Un lieu qui se trouve quelque part en Chine, mais que je ne peux même pas nommer. Ça commence par Z. »

L'identité de Jake n'est pas ancrée dans les conventions traditionnelles puisque le mot transformation convient le mieux pour décrire sa vie. Au moment où ses parents adoptifs sont allés le chercher en Chine, Jake était une toute petite fille prénommée Jaden. À 12 ans, quand sa mère adoptive a succombé à un cancer du poumon, Jake a été recueilli par des amis de sa famille qui vivaient dans une autre ville. Il a alors décidé de réaliser le désir profond qui le tenaillait depuis longtemps et d'entreprendre une transition de genre.

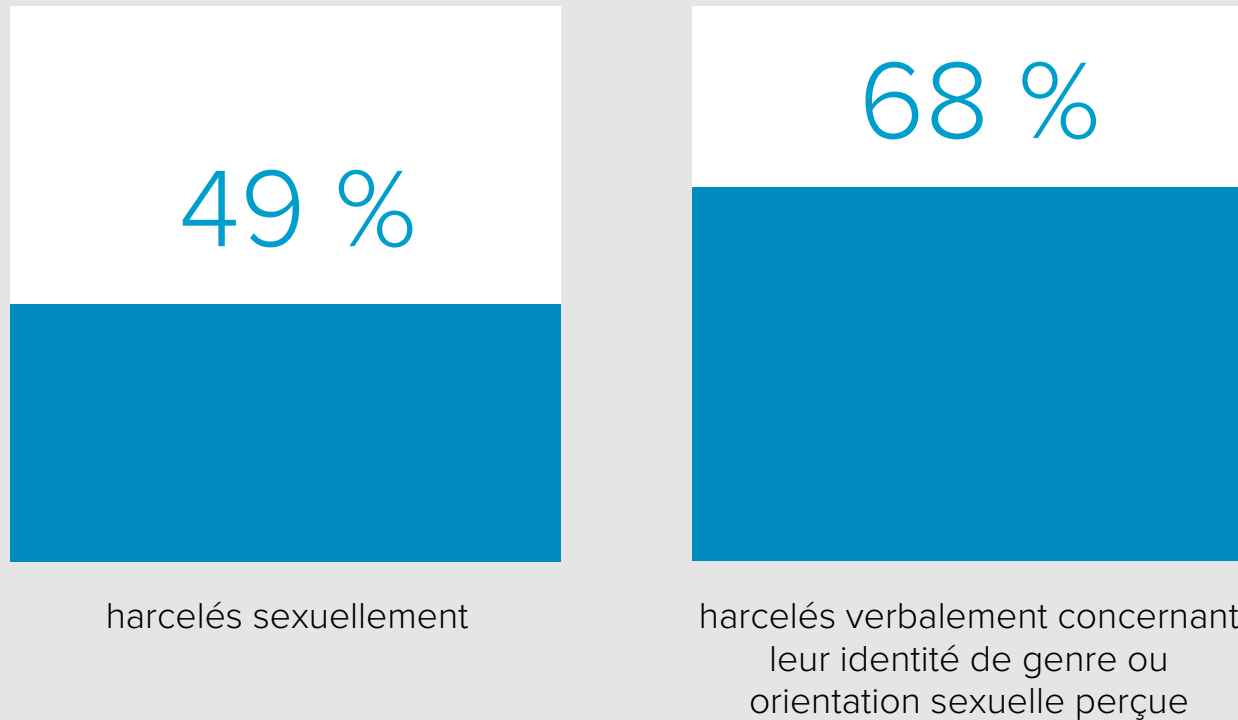
C'est ainsi que Jake est devenu l'une des centaines de milliers de personnes au Canada qui se disent transgenres. Il est difficile d'obtenir des statistiques à ce sujet. Les questions de Statistique Canada se limitent à l'homosexualité (1,7 % de la population canadienne en 2014) et à la bisexualité (1,3 %). Greta Bauer est une épidémiologiste de l'Université Western Ontario dont les travaux de recherche portent sur la santé des LGBTQ. En extrapolant les données américaines, elle estime que 0,6 % de la population canadienne serait trans.

## Intimidation et jeunes trans

En 2011, 49 % des étudiants trans de l'Ontario ont fait l'objet de harcèlement sexuel à l'école dans les 12 mois précédents, et 68 % ont dit avoir subi du harcèlement verbal concernant leur identité de genre ou orientation sexuelle perçue.

---

### Jeunes trans de l'Ontario



Source : <http://egale.ca/wp-content/uploads/2011/05/EgaleFinalReport-web.pdf> (en anglais seulement)

Chose certaine, peu importe leur nombre, les personnes trans sont sorties de l'ombre ces dernières années. Certains diront même qu'elles sont de moins en moins marginales. Pour justifier sa décision de mettre la photo d'une fillette trans de neuf ans sur la couverture de la revue *National Geographic* en janvier 2017, Susan Goldberg, la rédactrice en chef, a répliqué, sans s'excuser, que les croyances sur le genre changent rapidement.

Or, des croyances qui changent appellent inévitablement à changer les politiques et les lois. Au printemps dernier, le gouvernement fédéral a déposé le projet de loi C-16, lequel rend illégaux les actes discriminatoires, la propagande ou les crimes haineux contre une personne en raison de son identité ou expression de genre.

C'est dans l'ordre des choses. La *Loi canadienne sur les droits de la personne*, adoptée en 1977, protège les droits de la personne au Canada en fonction de motifs comme la race, la religion et le sexe. En 1996, l'orientation sexuelle s'est ajoutée aux motifs de discrimination inscrits dans la *Loi*. Si le projet de loi C-16 est adopté, « l'identité ou l'expression de genre » deviendra le douzième motif qui pourrait mener à des plaintes de discrimination.

Cet ajout ne provoquera pas de grands bouleversements puisque la plupart des provinces et territoires ont déjà inscrit l'identité et l'expression de genre dans leur propre législation sur les droits de la personne.

« À mon avis, ce projet de loi arrive un peu tard », dit Jake. Sa transition s'est très bien passée, en partie parce qu'elle coïncidait avec d'autres changements dans sa vie — nouvelle ville et nouvelle école —, mais surtout parce que sa famille, le milieu scolaire et ses médecins l'ont grandement soutenu. Quelques jeunes de l'école se sont moqués de lui, « mais le conseiller en orientation a réglé le problème », explique le jeune homme. Jake peut utiliser aussi bien les toilettes réservées aux hommes et que les toilettes neutres réservées au personnel.

« Je suis vraiment plus heureux maintenant », affirme l'adolescent.

Par contre, les choses ne se passent pas aussi bien pour tout le monde. Charlie Lowthian-Rickert avait trois ans quand elle a dit à ses parents qu'elle était une fille dans son corps de garçon. Ils ne voyaient aucun problème à laisser Charlie exprimer son identité de genre avec des talons hauts et les ailes de fée qu'elle adorait.

Malheureusement, dans leur communauté rurale, des voisins n'appréciaient pas du tout ces extravagances, pas plus que le personnel de l'école du village, où Charlie faisait sa maternelle. « Les enseignants disaient des méchancetés. Ils m'obligeaient à manger toute seule le midi et à me placer au bout de la file quand nous devions former des rangs », raconte la jeune fille.

La famille de Charlie a choisi de déménager en ville et d'inscrire Charlie dans un programme pour enfants doués offert par l'école.

« Tout se passe assez bien depuis ce temps », admet Charlie, qui a maintenant dix ans. À l'école, elle s'est fait des amis qui prennent sa défense, et elle utilise les toilettes réservées aux filles. Quand on lui demande ce qu'elle fait quand elle n'est pas à l'école, elle dit adorer ses cours de danse, mais NE PAS aimer le magasinage.

Depuis qu'elle a intégré la communauté LGBTQ, Charlie a entendu beaucoup d'histoires de gens de cette communauté qui ont vécu de l'intimidation, des moqueries et des situations pénibles et qui ont trop peur pour dénoncer les abus. Charlie ne se laisse pas intimider. Elle a dit soutenir le projet de loi C-16 dans de nombreux événements médiatiques, et

elle était aux côtés d'autres militants et de la ministre de la Justice, Jody Wilson-Raybould, pour parler aux journalistes sur la colline parlementaire. « Je veux être protégée des agressions et de la propagande haineuse », a déclaré catégoriquement Charlie. « Je ne suis pas en sécurité. »

Charlie a raison. Il n'y a pas de données nationales sur la violence contre les personnes trans, mais, selon une étude de 2014 réalisée en Ontario, 20 % des personnes trans ont été agressées physiquement ou sexuellement parce qu'elles sont trans, et 34 % ont reçu des menaces verbales ou ont été intimidées. Toujours selon cette étude, 57 % des personnes transgenres vivant en Ontario ont évité les toilettes publiques parce qu'elles ne s'y sentaient pas en sécurité.

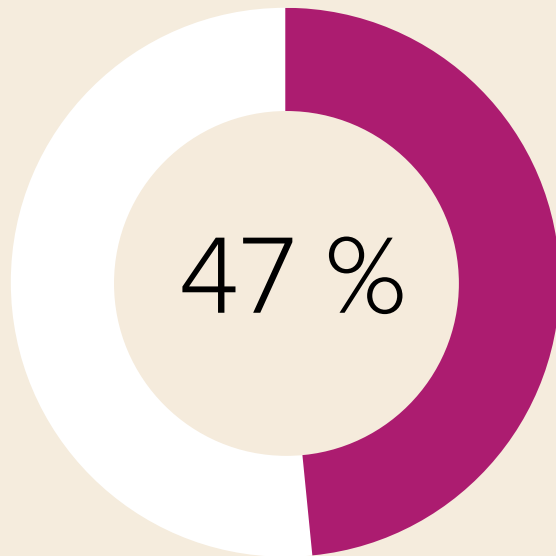
Comme tout le monde, Charlie et Jake veulent être acceptés comme ils sont, mener la vie qu'ils souhaitent, essayer de réaliser leurs ambitions. Charlie songe à faire de la politique, et Jake veut devenir ambulancier.

« Un garçon qui agit comme une fille; une fille qui a l'air d'un garçon manqué », s'exaspère Charlie en répétant les expressions utilisées par des gens pour la décrire, « mais qu'est-ce que ça peut bien faire? »

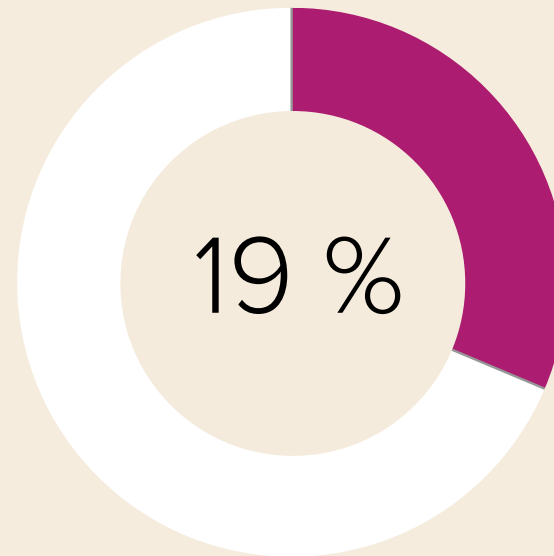
## Suicide chez les jeunes trans

En 2010, 47 % des jeunes trans en Ontario ont eu des pensées suicidaires, et 19 % ont fait une tentative de suicide dans les 12 mois précédents.

### Jeunes trans de l'Ontario




ont eu des pensées suicidaires



ont fait une tentative de suicide

Source : <http://transpulseproject.ca/wp-content/uploads/2010/11/E2French.pdf>

*En mai 2016, le gouvernement a déposé le projet de loi C-16, qui ajoutera « identité ou expression de genre » à la liste des motifs inscrits dans la Loi canadienne sur les droits de la personne. La Commission a applaudi au projet de loi et s'est efforcée, tout au long de l'année, de défendre les droits des personnes trans au Canada*

A person with long, wavy red hair is shown from the side, looking towards a dark room. In the background, there are shelves filled with books or papers. The lighting is dim, creating a somber atmosphere.

« Je veux être protégée des agressions et de la propagande haineuse. Je ne suis pas en sécurité. »



Jenna Aitken :  
Négligés

---



« Il y avait si peu de soutien pour des enfants comme nous. »

Jenna Aitken avait cinq ans quand sa famille est partie de Lloydminster, en Alberta, pour s'établir mille kilomètres au nord, à Hay River, une ville sur la rive sud du Grand lac des Esclaves, dans les Territoires du Nord-Ouest. Chris, le père de Jenna, voulait « changer d'air », et c'est exactement ce qui s'est produit. Les hivers étaient rigoureux, le paysage, austère et la communauté, toute petite.

Au fil des ans, la famille a constaté que l'éloignement et la taille de Hay River avaient de sérieux inconvénients. Après avoir éprouvé des difficultés à l'école dès le départ, Jenna a finalement reçu un diagnostic d'autisme, une condition qui toucherait un enfant sur 68 selon le Centre for Disease Control. À Hay River, une communauté de 3 500 personnes, les services dont Jenna aurait eu besoin dans le système de santé étaient difficiles à obtenir, et l'école n'avait littéralement aucune structure pour aider une enfant comme elle.

Il a fallu beaucoup de temps à la famille Aitken pour découvrir ce qui rendait Jenna différente des autres enfants. En première et deuxième années, les enseignants disaient qu'elle était « lente ». On lui a fait redoubler sa première année. Lorsque Chris, lui-même enseignant, et son épouse, aide-enseignante, ont dit que leur fille avait peut-être quelque chose de plus grave, la direction de l'école leur a répondu qu'ils étaient des parents surprotecteurs.

En deuxième année, Jenna a été adressée à un psychologue scolaire, qui a diagnostiqué un trouble du déficit de l'attention avec hyperactivité (TDAH). Étant donné que l'école ne pouvait pas donner d'autres formes de soutien à Jenna, une généreuse bénévole de la communauté a accepté de venir en classe pour aider Jenna et un autre garçon en difficulté.

En cinquième année, l'enseignante de Jenna a suggéré de lui faire passer des tests de dépistage pour l'autisme, ce qui est plus facile à dire qu'à faire dans les Territoires du Nord-Ouest. Puisqu'aucun organisme public de ce territoire ne faisait passer ce test, Jenna a dû faire comme des milliers d'autres personnes et inscrire son nom sur une liste d'attente pour obtenir un rendez-vous à l'hôpital de réadaptation Glenrose d'Edmonton. Jenna était en septième année quand ses parents se sont fait confirmer ce qu'ils soupçonnaient : Jenna est une autiste de haut niveau. La famille a été en quelque sorte soulagée d'obtenir un diagnostic, mais le parcours scolaire de Jenna n'est pas devenu plus facile pour autant. Bien au contraire.

Quand Jenna a commencé l'école secondaire, ses parents se sont fait dire que leur fille ne pourrait pas compter sur l'aide d'une personne supplémentaire en classe. Marnie, la bénévole qui avait accompagné Jenna jusqu'en huitième année, ne serait pas remplacée, et un seul membre du personnel, déjà débordé de travail, était formé en éducation spécialisée. Les parents de Jenna ont eu vent qu'un administrateur aurait dit qu'il ne servirait à rien de trouver quelqu'un pour aider Jenna parce que « de toute façon, elle n'obtiendra pas de diplôme. »

En fait, Jenna a obtenu son diplôme, et même avec mention. Alors qu'elle réussissait avec brio dans les matières scolaires, Jenna avait une vie sociale éprouvante à l'école secondaire. Elle a eu quelques amis qui l'ont tous laissée tomber. Pourtant douée pour les sports, elle a abandonné tous les sports d'équipe. Les élèves l'évitaient et quelques enseignants en auraient fait autant.

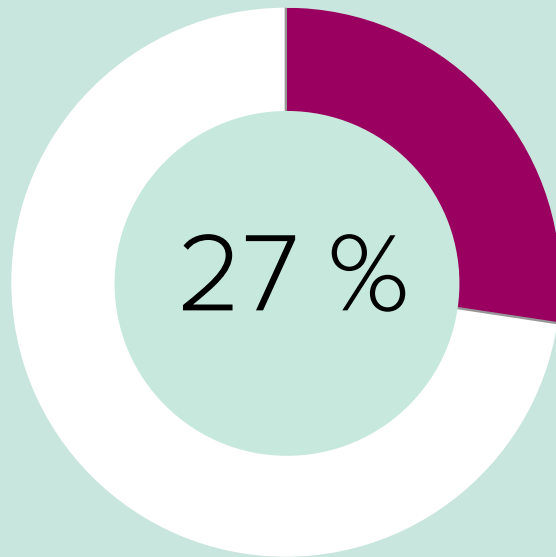
« À l'école secondaire, la compétition a pris le dessus dans tout », explique Jenna, devenue une jeune femme de 21 ans sûre d'elle et capable de s'exprimer. « C'était toujours qui serait le meilleur. Qui serait la plus jolie. Des élèves obtenaient des privilèges de la part des enseignants, tandis que d'autres se faisaient intimider. » Chaque fois qu'il fallait former des équipes en classe, Jenna était toujours la dernière choisie. « Les enseignants ne prêtaient pas attention à l'enfant qui restait silencieux ou passif ou derrière les autres. »

## Handicap et intimidation

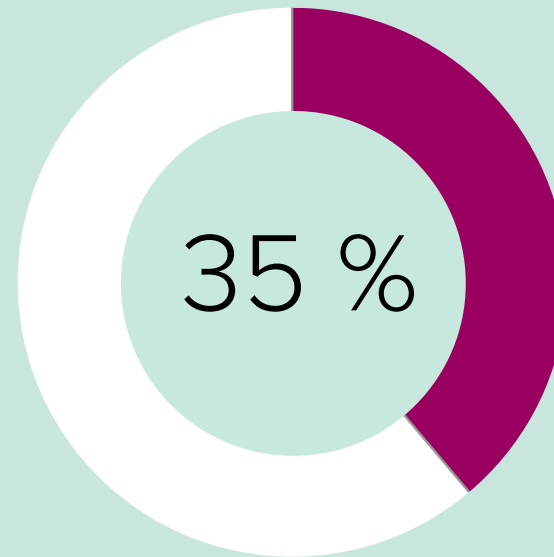
27 % des personnes handicapées qui fréquentent un établissement d'enseignement se font intimider à cause de leur handicap, et 35 % disent être tenues à l'écart ou exclues à cause de leur handicap.

---

### Personnes handicapées



se font intimider



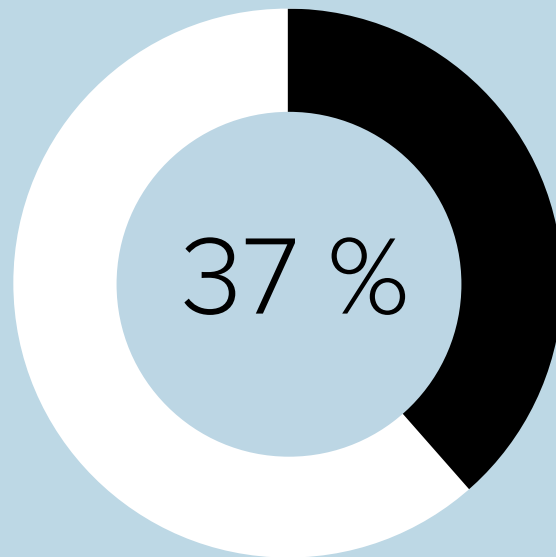
sont tenues à l'écart ou exclues

Source : Commission canadienne des droits de la personne, 2017

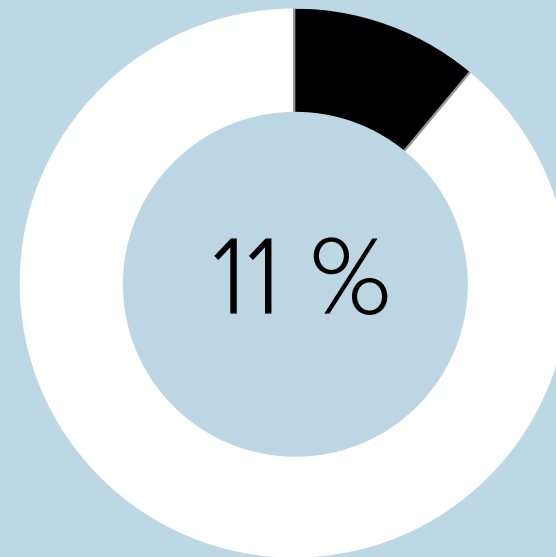
## Scolarité inachevée

37 % des personnes handicapées du Canada réduisent le nombre de cours qu'elles suivent, à cause de leur handicap, et 11 % décident de mettre un terme à leurs études prématurément à cause de leur handicap.

### Personnes handicapées



réduisent le nombre de cours suivis, à cause de leur handicap



mettent un terme à leurs études prématurément à cause de leur handicap

Source : Commission canadienne des droits de la personne, 2017

Jenna a alors commencé des crises de rage incontrôlables.  
« C'est comme un élastique — on peut l'étirer encore et encore, mais il se brisera si vous atteignez son point de rupture. »

« Elle pleurait tous les jours, après l'école », raconte son père, qui était bien placé pour voir ce qui se passait puisqu'il enseignait à la même école. En douzième année, Jenna s'est retrouvée sur la liste des personnes à surveiller en raison du risque de suicide.

Grâce au soutien exceptionnel de sa famille, Jenna a réussi à terminer ses études secondaires. Elle fréquente maintenant un collège communautaire en Alberta pour devenir aide-enseignante. Son rêve est de pouvoir un jour offrir aux enfants le genre de soutien dont elle aurait tant eu besoin à l'école secondaire. Même si cette période lui rappelle de mauvais souvenirs, elle en parle avec sérénité.

« Les enseignants étaient surchargés », explique-t-elle. « Je n'étais pas la seule qui avait besoin d'aide. Plein d'enfants avaient besoin d'aide — certains nés avec le syndrome d'alcoolisation foetale, le syndrome d'Asperger ou l'autisme. Certains n'ont même pas reçu de diagnostic parce que leurs parents avaient trop peur. Il y avait si peu de soutien pour des enfants comme nous. »

Son père est d'accord avec elle. « La direction de l'école secondaire pense probablement avoir fait de son mieux avec les ressources qu'elle avait », dit-il avant de préciser que sa femme et lui étaient beaucoup mieux placés que d'autres pour réagir compte tenu de leur niveau de scolarité, leur revenu familial et leur bonne connaissance du système scolaire. « La plupart des gens n'osaient pas parler. »

Il est bien content de voir Jenna s'épanouir — il constate qu'elle étudie dans un domaine qu'elle aime, qu'elle se fait des amis et qu'elle sort les fins de semaine. Elle a entrepris une nouvelle vie en Alberta. Elle est pleine d'espoir, mais la peur n'est pas loin.  
« Elle déteste revenir ici. »

*En 2016, la Commission a mené une étude sur l'éducation et les personnes handicapées, dans le cadre du suivi de l'application de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Selon cette étude, les élèves handicapés se heurtent à des obstacles qui freinent leur parcours et vivent de l'exclusion et même de l'intimidation en raison de leur handicap.*

Kobina :

# Derrière des barreaux

---



« La migration n'est pas un crime. »

Kobina\* se trouvait dans le laboratoire d'informatique de son école primaire à Toronto quand le directeur est entré pour lui dire que sa mère venait la chercher plus tôt. La fillette de huit ans a attrapé son manteau et son sac, vraiment contente de manquer l'école tout un après-midi. Sa joie a été de courte durée quand elle a vu sa mère sur la banquette arrière d'un véhicule de police.

« Maman pleurait », se rappelle la jeune fille deux ans plus tard.  
« J'ai mis mes bras autour d'elle. Puis, j'ai commencé à pleurer. »

Les policiers ont conduit Kobina et sa mère, Jane\*, à un édifice de quelques étages coincé entre une succursale de Jiffy Lube et un concessionnaire de véhicules d'occasion dans l'ouest de la ville. Des gardiens de sécurité leur ont fait subir une fouille manuelle et ont saisi tous les objets qu'ils jugeaient dangereux, y compris l'agenda scolaire de Kobina, à cause de sa reliure à spirale. Il s'agissait du premier des 385 jours que cette fillette et

\*Les noms ont été changés pour protéger l'identité de la famille.

sa mère passeraient au Centre de surveillance de l'immigration de Toronto.

Chaque année, des milliers de migrants se retrouvent en détention au Canada (ils étaient 7 300 en 2013). Un tiers d'entre eux sont envoyés dans des prisons provinciales, côtoyant des détenus qui sont en attente d'un procès pour des infractions criminelles ou qui purgent leur sentence. Les autres sont répartis dans les trois centres de surveillance de l'immigration situés à Montréal, à Toronto et à Vancouver et administrés par l'Agence des services frontaliers du Canada. Ils sont détenus pour des motifs administratifs. Par exemple, la personne migrante sans papiers peut être détenue pendant que les autorités de l'immigration cherchent à confirmer son identité. Une personne migrante peut aussi être détenue si elle est visée par une ordonnance de déportation, ou si les autorités ont des motifs raisonnables de croire qu'elle constitue un danger pour le public ou qu'elle « se soustraira vraisemblablement » à l'enquête d'immigration. Ce dernier motif explique la détention de Jane, qui, jusqu'à son arrestation, vivait « clandestinement » à Toronto depuis plusieurs années pour éviter d'être déportée après que le Canada a refusé sa demande d'asile où elle alléguait être persécutée au Ghana parce qu'elle est une femme.

Au moment où une personne migrante qui a des enfants est envoyée en détention, les autorités lui donnent le choix entre

laisser ses enfants à un membre de sa famille élargie, les confier aux services d'aide à l'enfance, ou les garder avec elle. N'ayant aucune famille au Canada, Jane ne pouvait se faire à l'idée d'être séparée de sa fille : « Kobina est comme mes deux yeux. Sans elle, je perds tous mes repères. »

Kobina savait que sa mère avait fui le Ghana pour le Canada bien avant sa naissance et que son dossier d'immigration n'était pas en règle auprès des autorités d'immigration du Canada. Elle-même née à Toronto et citoyenne canadienne, Kobina ignorait totalement que sa mère et elle risquaient d'atterrir dans un endroit comparable à une prison à sécurité moyenne et d'y rester plus d'un an.

Selon le programme international des droits de la personne de l'Université de Toronto, il y aurait eu en moyenne 242 enfants détenus pour des raisons d'immigration chaque année entre 2010 et 2014. Cette estimation est certainement loin du nombre réel, puisqu'elle ne tient pas compte des enfants comme Kobina qui ne sont pas eux-mêmes visés par une ordonnance de détention, mais qui demeurent avec leurs parents qui le sont.

La détention d'enfants de migrants au Canada a été largement critiquée tant ici même — des avocats spécialisés en droit de l'immigration, des associations de professionnels de la santé et des militants du secteur communautaire font pression depuis

## Enfants migrants en détention

Selon le programme international des droits de la personne de l'Université de Toronto, il y aurait eu en moyenne 242 enfants détenus au Canada pour des raisons d'immigration chaque année entre 2010 et 2014. Cette estimation est certainement loin du nombre réel, puisqu'elle ne tient pas compte des enfants qui ne sont pas eux-mêmes visés par une ordonnance de détention, mais qui demeurent avec leurs parents qui le sont.

+ de 242

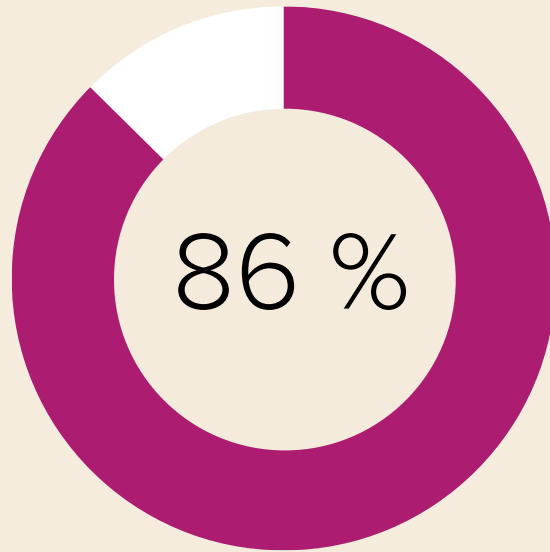
enfants migrants en détention chaque année

Source : [http://ihrp.law.utoronto.ca/utf\\_file/count/PUBLICATIONS/Report-NoLifeForAChild.pdf](http://ihrp.law.utoronto.ca/utf_file/count/PUBLICATIONS/Report-NoLifeForAChild.pdf) (en anglais seulement)

## À risque de prendre la fuite?

En moyenne, 86 % des enfants visés par une ordonnance de détention officielle sont détenus parce que l'on considère qu'ils risquent de prendre la fuite.

### Enfants migrants en détention



considérés comme étant à risque de prendre la fuite

Source : [http://ihrp.law.utoronto.ca/utf1\\_file/count/PUBLICATIONS/Report-NoLifeForAChild.pdf](http://ihrp.law.utoronto.ca/utf1_file/count/PUBLICATIONS/Report-NoLifeForAChild.pdf) (en anglais seulement)

des années sur le gouvernement fédéral pour mettre fin à cette pratique — qu'à l'étranger. Même le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies a fustigé le Canada plus d'une fois. Dans un rapport de 2012, le Comité a précisé « avec une profonde préoccupation que des enfants demandeurs d'asile sont souvent placés en rétention sans qu'il soit tenu compte de l'intérêt supérieur de l'enfant » et a prié instamment le Canada à n'utiliser la rétention qu'en dernier recours.

Des avocats du Bureau du droit des réfugiés d'Aide juridique Ontario ont été avisés de la situation de Jane et Kobina par une organisation non gouvernementale qui vient en aide aux migrants à l'intérieur même du centre de détention. Ils étaient tellement consternés qu'ils ont communiqué avec le ministre de l'Immigration de l'époque, John McCallum, qui est intervenu personnellement pour accorder à Jane un statut de résidente temporaire. Mère et fille ont été relâchées dès le lendemain.

« La migration n'est pas un crime », déclare la docteure Michaela Beder, une psychiatre de Toronto qui a évalué de nombreux migrants détenus. « Un grand nombre d'entre eux souffrent déjà de traumatismes ou de maladies mentales qui découlent de leur migration. » La docteure Beder a constaté que les conditions de détention qui s'apparentent à la vie en prison aggravent inévitablement les problèmes existants en plus d'empirer un état dépressif, anxieux, régressif ou suicidaire.

Kobina a trouvé le temps passé au centre de détention profondément ennuyant. C'est une sonnerie qui la réveillait le matin et elle rejoignait les autres quand il était temps de manger, mais elle sautait souvent le repas parce que la nourriture qu'on leur servait « baignait dans l'huile ». Les rares fois où ils ont eu droit à un dessert, c'était des « biscuits du Dollarama », et il a fallu que sa mère insiste pour qu'on leur serve des légumes frais en salade.

Même s'il y avait parfois d'autres enfants au centre de détention, ils étaient généralement plus jeunes que Kobina, ce qui explique qu'elle ne s'y est pas fait de vrais amis. Les personnes détenues pouvaient sortir dehors une fois par jour en hiver et deux fois par jour en été. Kobina se souvient que les enfants devaient jouer avec des ballons de soccer dégonflés.

Kobina passait la majeure partie de son temps à lire. Quand les avocats et le personnel de l'aide juridique ont commencé à s'occuper de son dossier, c'est par eux qu'elle a pu obtenir ses livres préférés, comme ceux sur la mythologie et la série *Geronimo Stilton*. Grâce au programme d'immersion française qu'elle a suivi, Kobina s'exprime couramment en anglais et en français. Trois fois par semaine, et même quatre fois de temps à autre, elle recevait la visite d'un tuteur qui venait l'aider pendant deux heures. C'était pour elle le meilleur moment de sa journée.

Mais rien ne peut lui faire oublier les petits gestes de cruauté gratuite. Comme la fois où elle a reçu par la poste un pot de Vaseline® qu'elle attendait depuis longtemps pour soulager ses lèvres et sa peau gercées et qui a été confisqué par des agents de sécurité « parce que c'est de la gelée de pétrole ». Ou la fois où le gestionnaire du centre a dit à Jane le jour de Noël qu'il appellerait les Services d'aide à l'enfance pour leur dire de venir chercher Kobina. Ou encore la fois où on a dû conduire Kobina à la salle d'urgence de l'hôpital parce qu'elle n'arrêtait pas de saigner du nez et que les gardiens ont dit à sa mère qu'elle pourrait accompagner sa fille seulement si elle était menottée.

« J'étais étourdie, j'avais des vertiges », dit Kobina pour décrire la scène dans la salle d'urgence, « mais je voyais ma mère près de moi avec des menottes. J'en ai longtemps fait des cauchemars. »

Aujourd'hui préposée au stationnement à Toronto, Jane attend sa résidence permanente. Elle pense recevoir la confirmation du ministère bientôt, mais tant qu'elle ne l'aura pas entre les mains, elle se sent vulnérable — c'est pour cette raison qu'elle nous a demandé de ne pas mentionner son vrai nom. Selon son avocat, M<sup>e</sup> Andrew Brouwer, elle a respecté toutes les exigences des autorités depuis sa remise en liberté.

Kobina est folle de joie d'avoir repris le chemin de l'école.

« J'étais tellement soulagée quand j'ai vu que je n'étais pas en retard sur les autres. » Au printemps dernier, le Council for Exceptional Children de l'Ontario, un organisme provincial sans but lucratif, lui a remis le prix *Yés, I can*, une distinction qui porte bien son nom, Kobina ayant prouvé qu'elle ne ment pas quand elle dit « oui, je le peux ».

*En 2016, la Commission a demandé la création d'un organisme indépendant qui serait chargé de la surveillance et du suivi des activités de l'Agence des services frontaliers du Canada en lien avec la détention de migrants et d'autres ressortissants étrangers.*

*À l'heure actuelle, de nombreuses personnes migrantes sont gardées en détention sans que leurs droits de la personne soient protégés. Cette lacune est en partie attribuable au fait que la Loi canadienne sur les droits de la personne ne s'applique qu'aux personnes qui sont légalement présentes au Canada. La Commission soutient que si l'on empêche une personne de quitter le Canada, on ne peut plus la considérer comme étant « non légalement présente » et, de ce fait, elle devrait bénéficier de la protection de ses droits de la personne garantie par le Canada.*





# En chiffres

---

Chaque année, la Commission canadienne des droits de la personne aide des milliers de personnes à déterminer si leur plainte de discrimination est recevable. Bien souvent, la Commission les aide à trouver une solution rapidement, sans formalisme ou à déterminer le meilleur processus à utiliser pour régler leur problème.

Une minorité de gens qui communiquent avec la Commission déposent officiellement une plainte de discrimination.

Les statistiques présentées plus loin font état des plaintes officielles déposées par écrit dont la Commission s'est occupée en 2016.

De par la loi, la Commission doit prendre en compte toutes les plaintes de discrimination qu'elle reçoit. Elle peut décider de ne pas traiter la plainte ou de la renvoyer à un autre mécanisme de règlement des différends. Quand elle le peut, la Commission invite les gens à conclure une entente à l'amiable dans les meilleurs délais. Si les parties n'arrivent pas à s'entendre, la Commission peut faire enquête. Si elle le juge à propos, la Commission peut renvoyer la plainte devant le Tribunal canadien des droits de la personne qui tiendrait une audience.

# Plaintes déposées à la Commission en **2016**

1 488

plaintes reçues<sup>1</sup>

816

plaintes acceptées<sup>2</sup>

358

plaintes renvoyées à  
d'autres voies  
de recours<sup>3</sup>

268

plaintes réglées

164

plaintes rejetées

# 41

plaintes renvoyées  
devant le Tribunal  
canadien des droits de  
la personne

# 100

plaintes non traitées<sup>4</sup>

<sup>1</sup>Parfois appelée « plainte potentielle », une plainte reçue est une prise de contact qui relève du mandat de la Commission et qui peut devenir une plainte acceptée une fois analysée et examinée.

<sup>2</sup>Une plainte acceptée est un document qui est présenté sous une forme acceptable pour la Commission et qui est déposé par une personne ou un groupe de personnes possédant des motifs raisonnables de considérer qu'une autre personne ou une organisation commet ou a commis un acte discriminatoire.

<sup>3</sup>Le nombre de plaintes renvoyées à une autre voie de recours comprend les plaintes renvoyées à la Commission des relations de travail dans la fonction publique ou au Tribunal de la dotation de la fonction publique avant qu'elles soient acceptées par la CCDP.

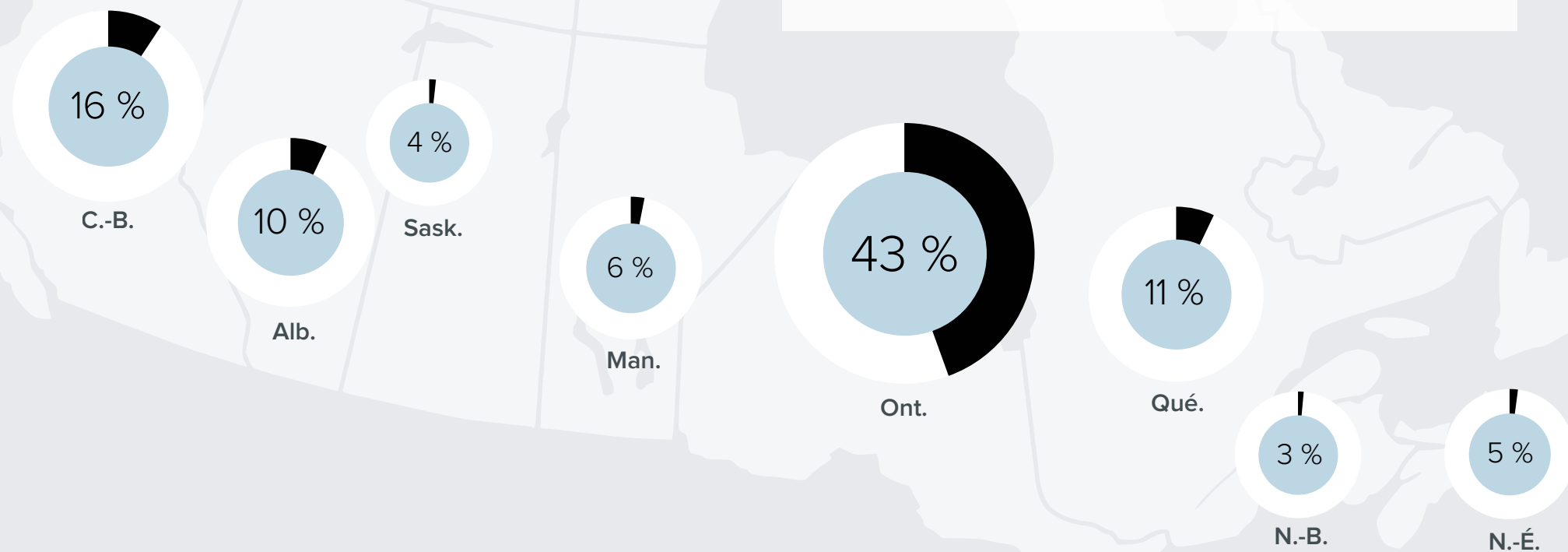
<sup>4</sup>La Commission peut décider de ne pas traiter une plainte pour toute raison mentionnée à l'article 41 de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* (par exemple, une plainte qui ne correspond pas au champ de compétence de la Commission, une plainte qui est jugée frivole, vexatoire ou entachée de mauvaise foi, etc).

# Statistiques concernant les plaintes

FIGURE 1

**2016**

Ventilation des plaintes reçues  
par province ou territoire



**FIGURE 2**

## Ventilation des plaintes reçues par province ou territoire

Province ou territoire	2014		2015		2016	
Terre-Neuve-et-Labrador	—	—	—	—	—	—
Île-du-Prince-Édouard	—	—	—	—	—	—
Nouvelle-Écosse	44	3 %	36	3 %	68	5 %
Nouveau-Brunswick	34	2 %	38	3 %	51	3 %
Québec	147	11 %	160	13 %	162	11 %
Ontario	653	48 %	583	48 %	636	43 %
Manitoba	60	4 %	52	4 %	94	6 %
Saskatchewan	28	2 %	28	2 %	58	4 %
Alberta	161	12 %	126	10 %	148	10 %
Colombie-Britannique	199	15 %	167	14 %	234	16 %
Yukon, Territoires du Nord-Ouest, Nunavut et de l'étranger	—	—	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>1 364</b>	<b>100 %</b>	<b>1 207</b>	<b>100 %</b>	<b>1 488</b>	<b>100 %</b>

La somme des pourcentages pourrait ne pas égaler 100 % en raison de l'arrondissement des nombres.

Le symbole « — » remplace une rangée de données supprimées pour des raisons de confidentialité.

**FIGURE 3**

## Ventilation des plaintes reçues par type de mis en cause

	2014		2015		2016	
Secteur privé	585	43 %	492	41 %	641	43 %
Secteur public fédéral*	616	45 %	588	49 %	702	47 %
Réserves, bandes et conseils de bande	91	7 %	81	7 %	84	6 %
Syndicats	44	3 %	24	2 %	28	2 %
Particuliers	28	2 %	22	2 %	33	2 %
<b>Total</b>	<b>1 364</b>	<b>100 %</b>	<b>1 207</b>	<b>100 %</b>	<b>1 488</b>	<b>100 %</b>

\* Le secteur public fédéral comporte toutes les catégories suivantes : administration publique centrale, organismes distincts et sociétés d'État.  
La somme des pourcentages pourrait ne pas égaler 100 % en raison de l'arrondissement des nombres.

**FIGURE 4**

## Ventilation des plaintes reçues par type d'allégation cité

	2014		2015		2016	
Relatives à l'emploi (articles 7, 8, 10 et 11)	1 347	70 %	1 145	65 %	1 394	64 %
Relatives aux services (articles 5 et 6)	376	19 %	391	22 %	553	25 %
Harcèlement – emploi (article 14)	138	7 %	155	9 %	158	7 %
Adhésion syndicale (article 9)	—	—	—	—	—	—
Représailles (article 14.1)	23	1 %	25	1 %	37	2 %
Harcèlement – services (article 14)	12	1 %	23	1 %	31	1 %
Affiches, écriteaux, insignes, symboles (article 12)	—	—	—	—	—	—
Intimidation (article 59)	0	0 %	0	0 %	0	0 %
<b>Total</b>	<b>1 937</b>	<b>100 %</b>	<b>1 759</b>	<b>100 %</b>	<b>2 185</b>	<b>100 %</b>

Le nombre total d'allégations citées dépasse le nombre de plaintes, plusieurs de celles-ci comptant plus d'une allégation.

La somme des pourcentages pourrait ne pas égaler 100 % en raison de l'arrondissement des nombres.

Le symbole « — » remplace une rangée de données supprimées pour des raisons de confidentialité.

**FIGURE 5**

## Ventilation des plaintes acceptées par province ou territoire

Province ou territoire	2014		2015		2016	
Terre-Neuve-et-Labrador	—	—	—	—	—	—
Île-du-Prince-Édouard	—	—	—	—	—	—
Nouvelle-Écosse	18	3 %	15	2 %	33	4 %
Nouveau-Brunswick	16	2 %	15	2 %	25	3 %
Québec	86	12 %	75	12 %	79	10 %
Ontario	343	48 %	305	48 %	367	45 %
Manitoba	29	4 %	31	5 %	46	6 %
Saskatchewan	13	2 %	13	2 %	29	4 %
Alberta	77	11 %	64	10 %	78	10 %
Colombie-Britannique	116	16 %	103	16 %	142	17 %
Yukon, Territoires du Nord-Ouest, Nunavut et de l'étranger	—	—	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>720</b>	<b>100 %</b>	<b>630</b>	<b>100 %</b>	<b>816</b>	<b>100 %</b>

La somme des pourcentages pourrait ne pas égaler 100 % en raison de l'arrondissement des nombres.

Le symbole « — » remplace une rangée de données supprimées pour des raisons de confidentialité

**FIGURE 6**

## Ventilation des plaintes acceptées par type de mis en cause

	2014		2015		2016	
Secteur privé	407	57 %	341	54 %	428	52 %
Secteur public fédéral*	216	30 %	206	33 %	308	38 %
Réserves, bandes et conseils de bande	53	7 %	57	9 %	50	6 %
Syndicats	—	—	—	—	—	—
Particuliers	—	—	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>720</b>	<b>100 %</b>	<b>630</b>	<b>100 %</b>	<b>816</b>	<b>100 %</b>

\* Le secteur public fédéral comporte toutes les catégories suivantes : administration publique centrale, organismes distincts et sociétés d'État.

La somme des pourcentages pourrait ne pas égaler 100 % en raison de l'arrondissement des nombres.

Le symbole « — » remplace une rangée de données supprimées pour des raisons de confidentialité.

**FIGURE 7**

## Ventilation des plaintes acceptées par type d'allégation cité

	2014		2015		2016	
Relatives à l'emploi (articles 7, 8, 10 et 11)	812	68 %	692	64 %	884	64 %
Relatives aux services (articles 5 et 6)	210	18 %	250	23 %	323	23 %
Harcèlement – emploi (article 14)	109	9 %	99	9 %	118	8 %
Adhésion syndicale (article 9)	—	—	—	—	—	—
Représailles (article 14.1)	25	2 %	19	2 %	28	2 %
Harcèlement – services (article 14)	—	—	—	—	—	—
Affiches, écriteaux, insignes, symboles (article 12)	—	—	—	—	—	—
Intimidation (article 59)	0	0 %	0	0 %	0	0 %
<b>Total</b>	<b>1 194</b>	<b>100 %</b>	<b>1 089</b>	<b>100 %</b>	<b>1 389</b>	<b>100 %</b>

Le nombre total d'allégations citées dépasse le nombre de plaintes, plusieurs de celles-ci comptant plus d'une allégation.

La somme des pourcentages pourrait ne pas égaler 100 % en raison de l'arrondissement des nombres.

Le symbole « — » remplace une rangée de données supprimées pour des raisons de confidentialité.

**FIGURE 8**

## Décisions définitives ventilées par type

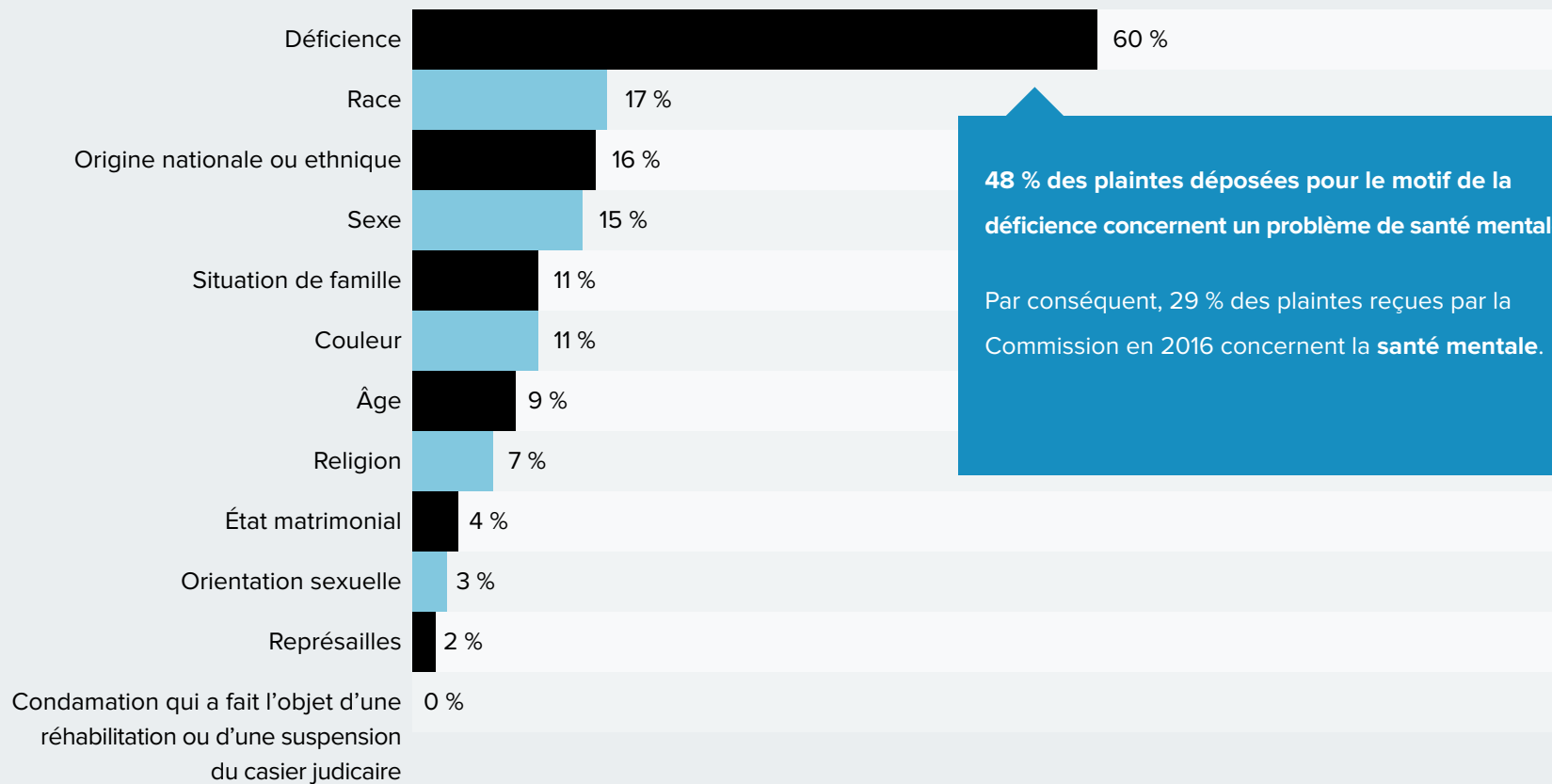
	2014	2015	2016
Analyse fondée sur les articles 40 et 41*	283	260	234
Dossiers rejetés	217	155	164
Dossiers réglés**	293	226	268
Renvois au Tribunal	70	46	41
<b>Total</b>	<b>863</b>	<b>687</b>	<b>707</b>

\* En vertu des articles 40 et 41 de la *Loi*, la Commission peut décider de ne pas statuer sur une plainte du fait que le plaignant devrait d'abord épuiser les autres voies de recours, ou que la plainte est hors délai, ne relève pas de sa compétence ou est considérée comme frivole ou vexatoire.

\*\* Le nombre total de dossiers réglés comprend tous les règlements conclus entre les parties, avec ou sans l'aide de la Commission.

**FIGURE 9**

Pourcentage de plaintes reçues en 2016 par motif de discrimination



Nota : Le total dépasse 100 % parce que certaines plaintes mentionnent plus d'un motif.

# Équité en matière d'emploi

---

Activités menées par la Commission en 2016 relativement à l'équité en matière d'emploi

En 2016, la Commission a négocié une entente avec **30** employeurs qui ne se conformaient pas à la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*. Chaque entente précise les mesures que l'employeur doit prendre pour obtenir de meilleurs résultats quant à l'équité en matière d'emploi.

La Commission a rédigé des rapports de vérification pour **42** employeurs sous réglementation fédérale. Ces rapports

font état des mesures prises par l'employeur pour respecter ses obligations quant à l'équité en matière d'emploi.

La Commission a produit **30** rapports de situation pour des employeurs qui ont fourni de bons résultats quant à l'équité en matière d'emploi dans leur secteur d'activité. Les rapports de situation mentionnent aussi les grandes difficultés que ces employeurs doivent surmonter.

*La Loi sur l'équité en matière  
d'emploi a 20 ans*

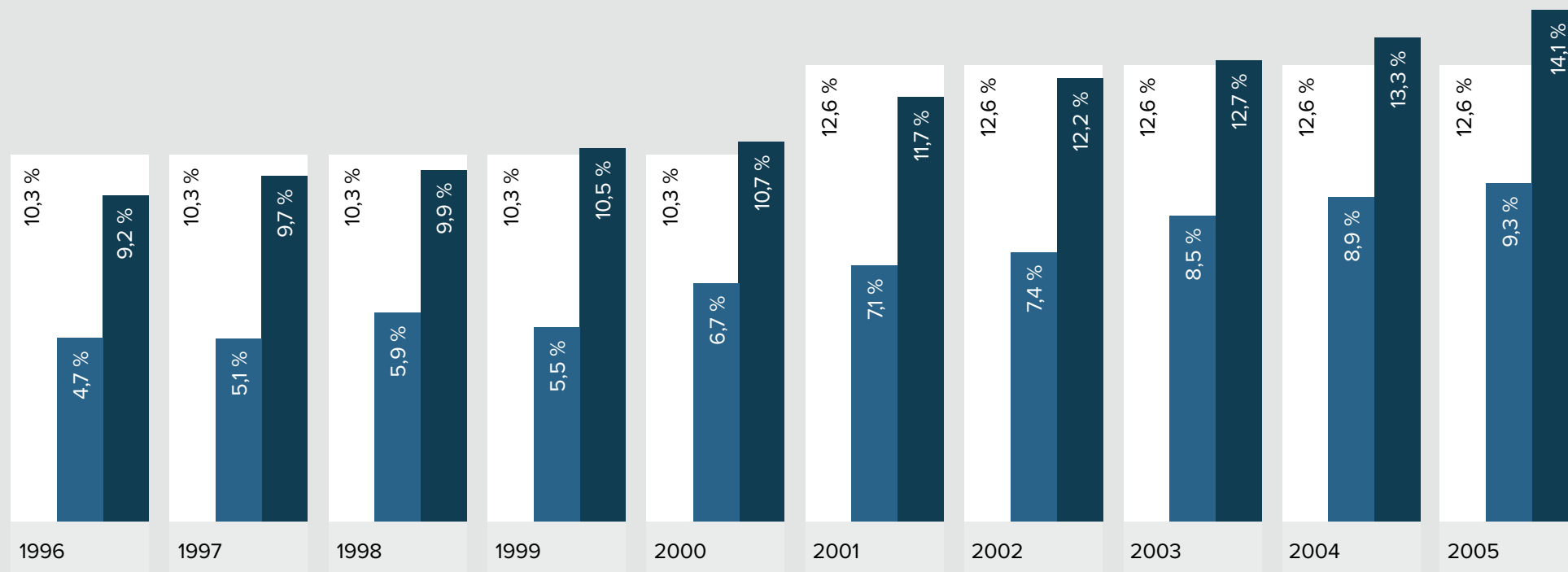
## **Avons-nous atteint l'équité en matière d'emploi?**

En un mot, non.

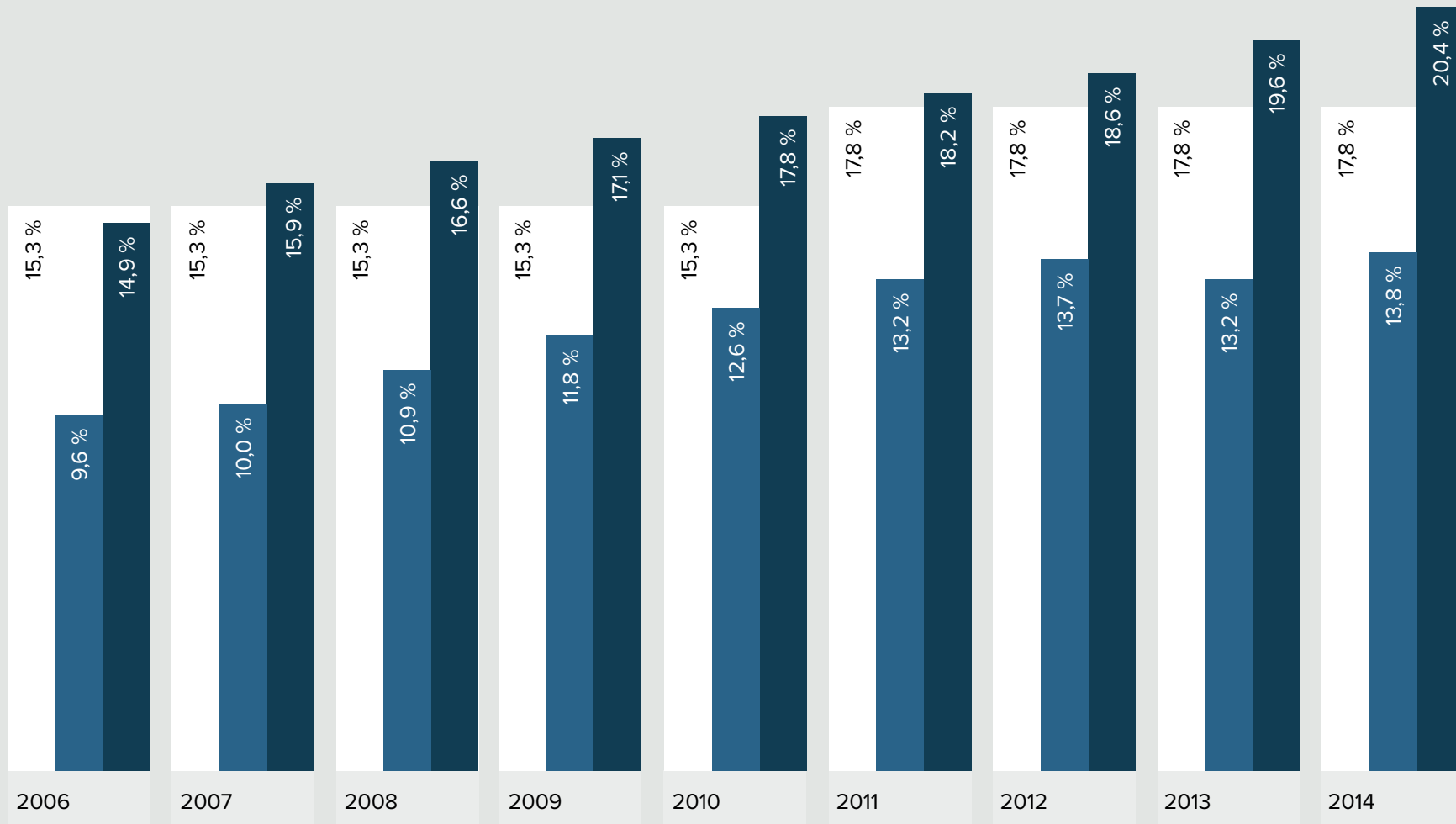
Après deux décennies, le portrait de la main-d'œuvre au Canada a changé pour le mieux. Pourtant, malgré les progrès réalisés, les femmes, les personnes handicapées, les Autochtones et les membres de minorités visibles pourraient être mieux représentés dans les milieux de travail du Canada. Les quatre graphiques à barres qui suivent illustrent la représentation des membres de minorités visibles, des personnes handicapées, des Autochtones et des femmes depuis 20 ans dans les milieux de travail sous réglementation fédérale au Canada.

**FIGURE 10**

Représentation des membres de minorités visibles dans les secteurs public et privé

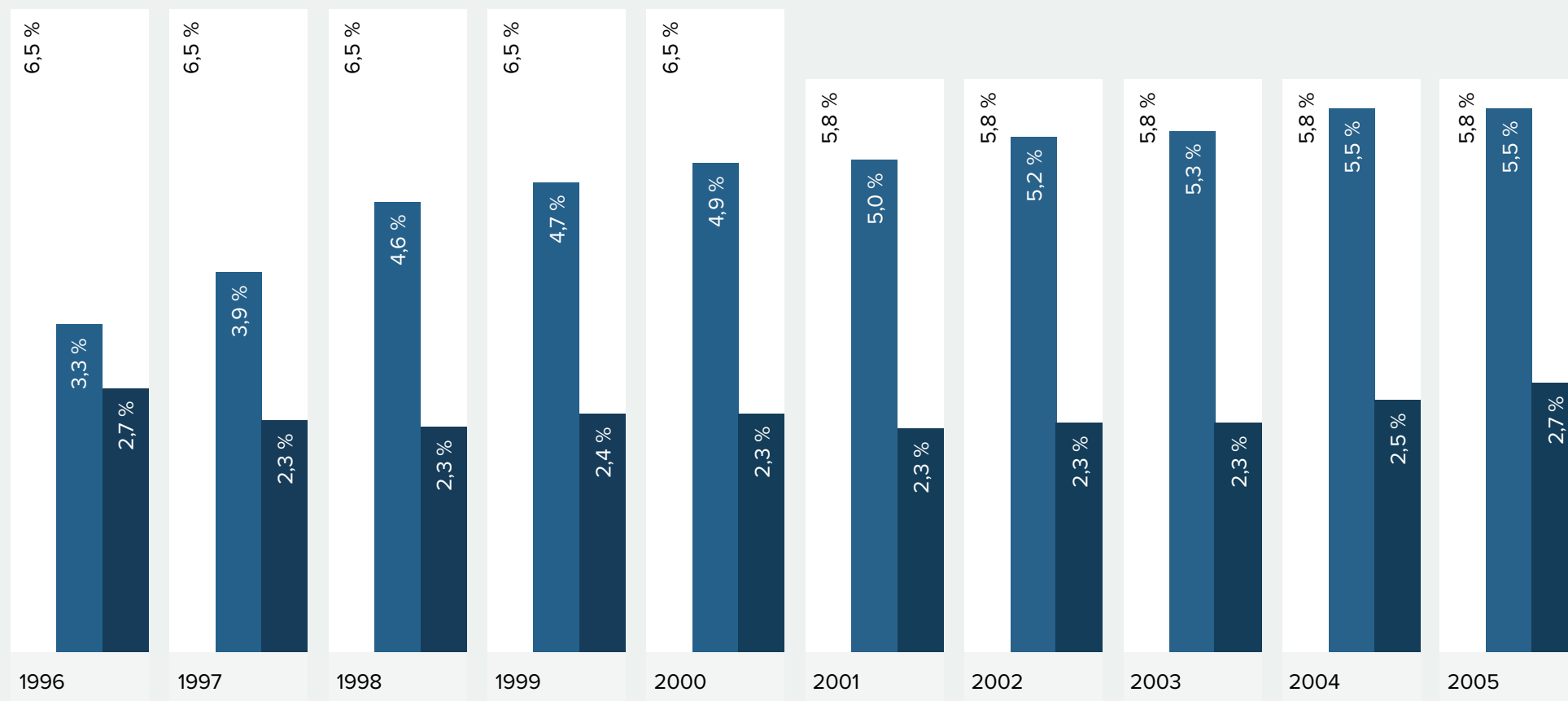


Secteur public    Secteur privé    Disponibilité

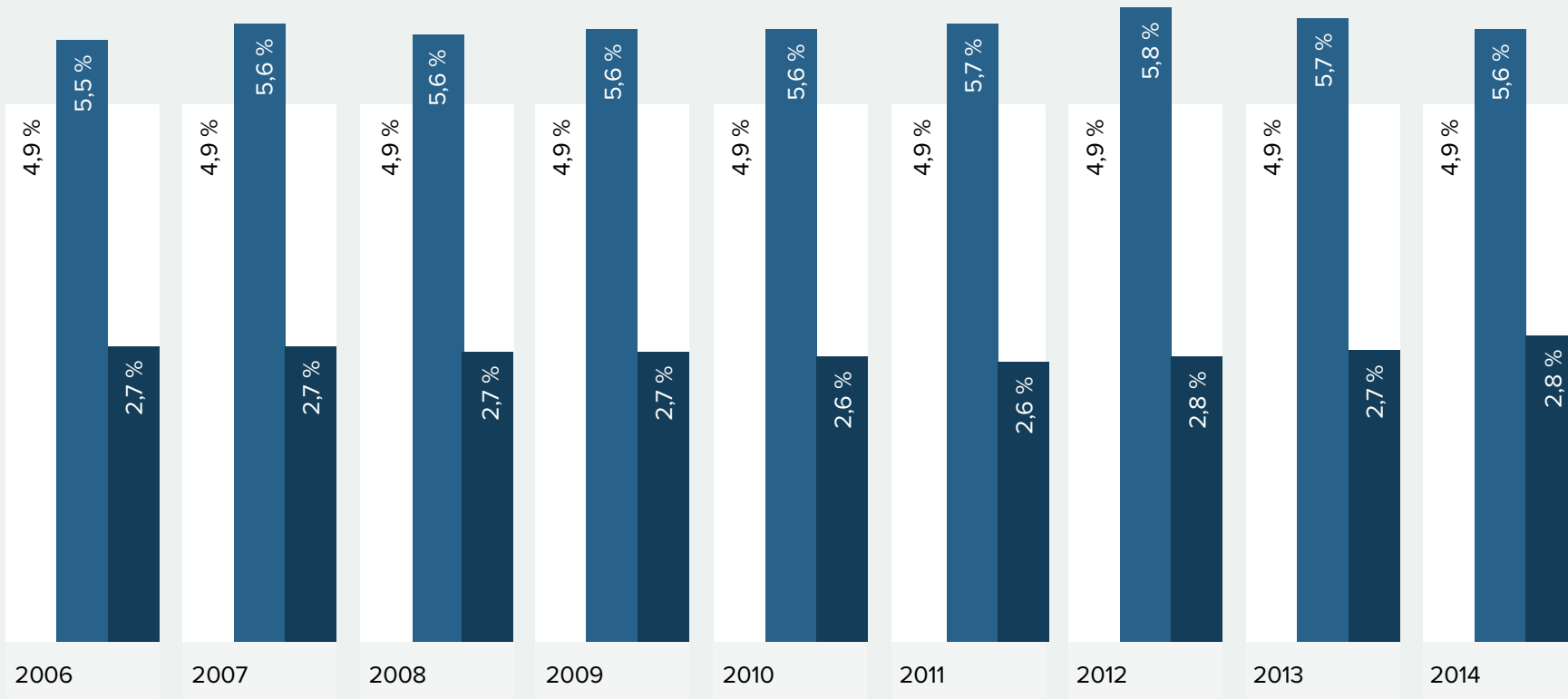


**FIGURE 11**

Représentation des personnes handicapées dans les secteurs public et privé

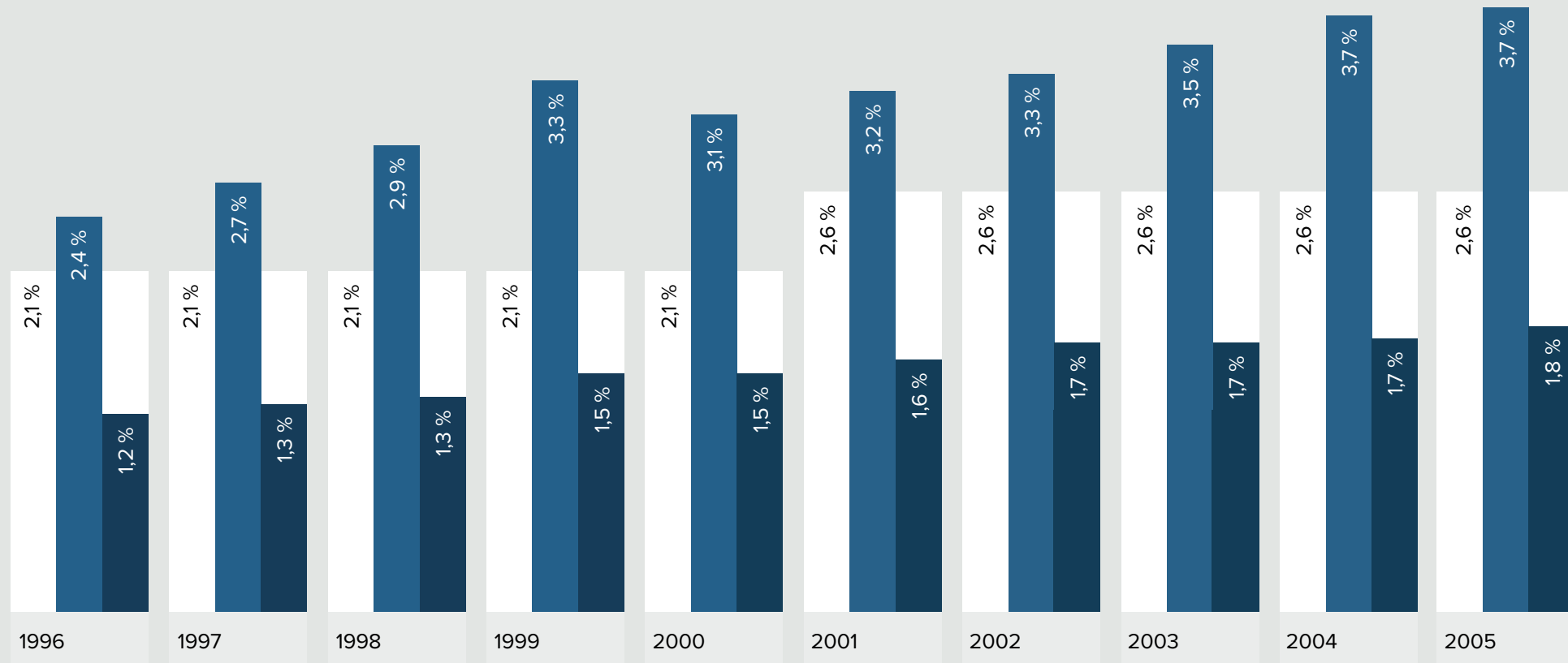


■ Secteur public ■ Secteur privé ■ Disponibilité

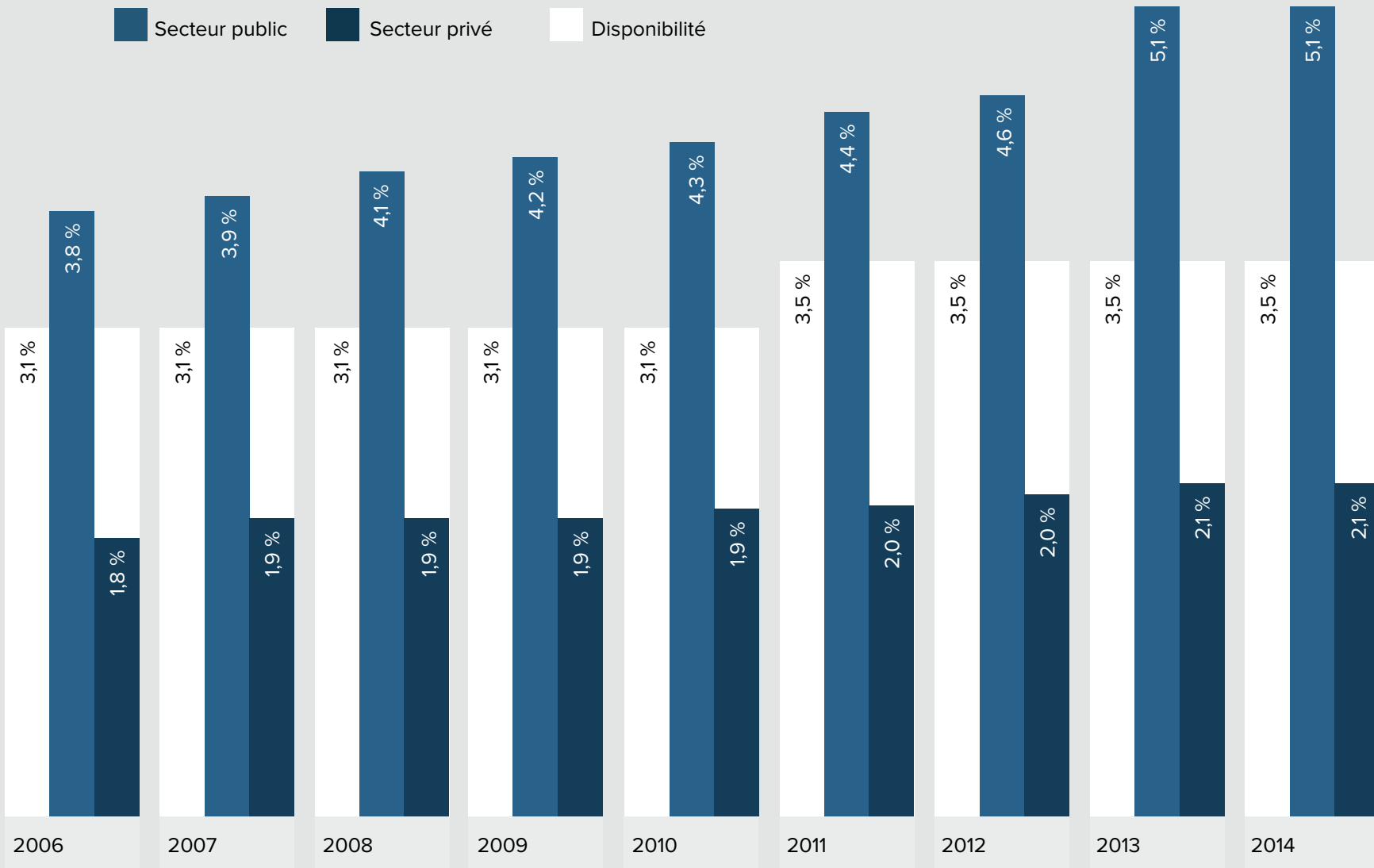


**FIGURE 12**

Représentation des Autochtones dans les secteurs public et privé

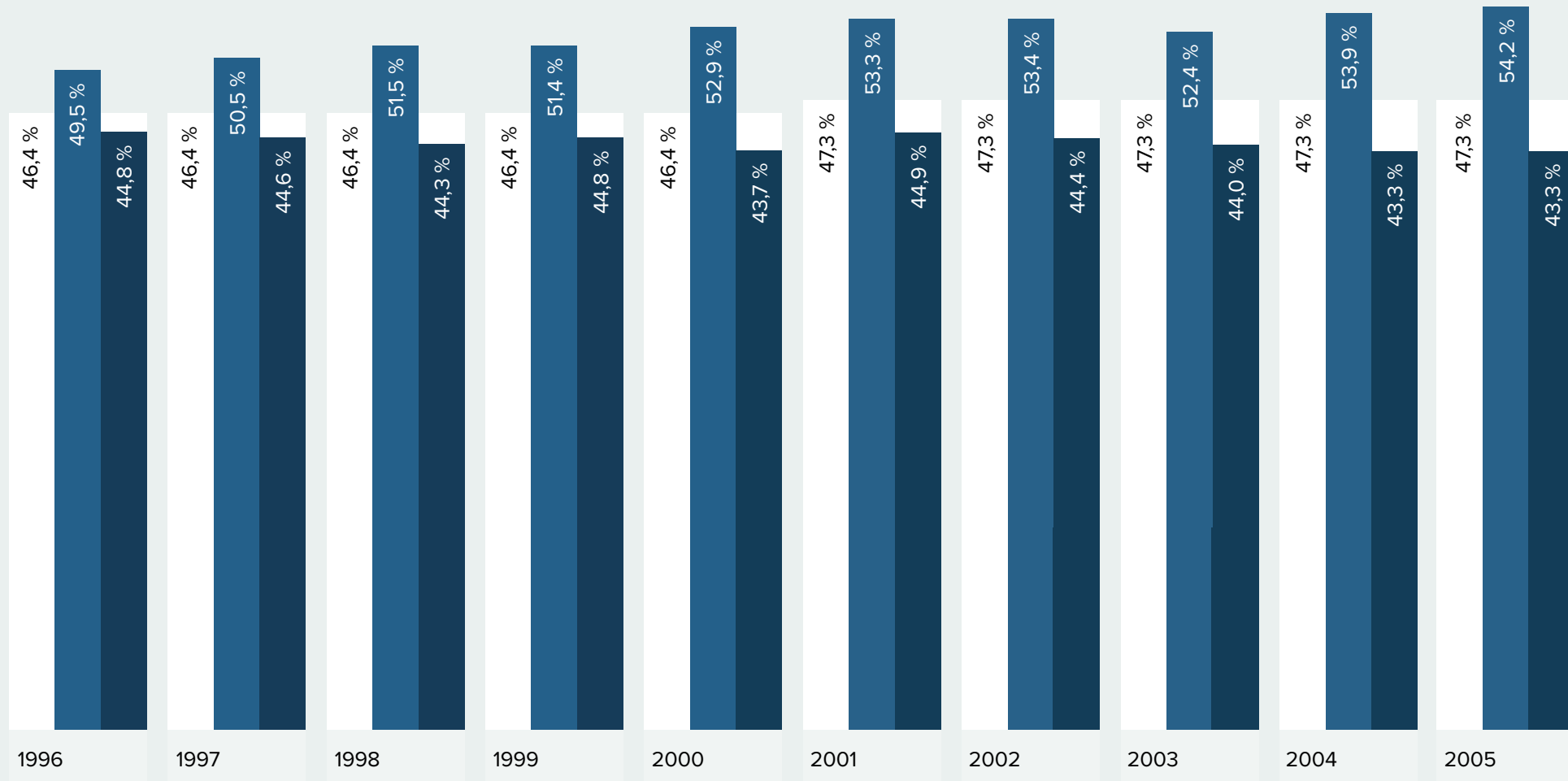


■ Secteur public   ■ Secteur privé   ■ Disponibilité

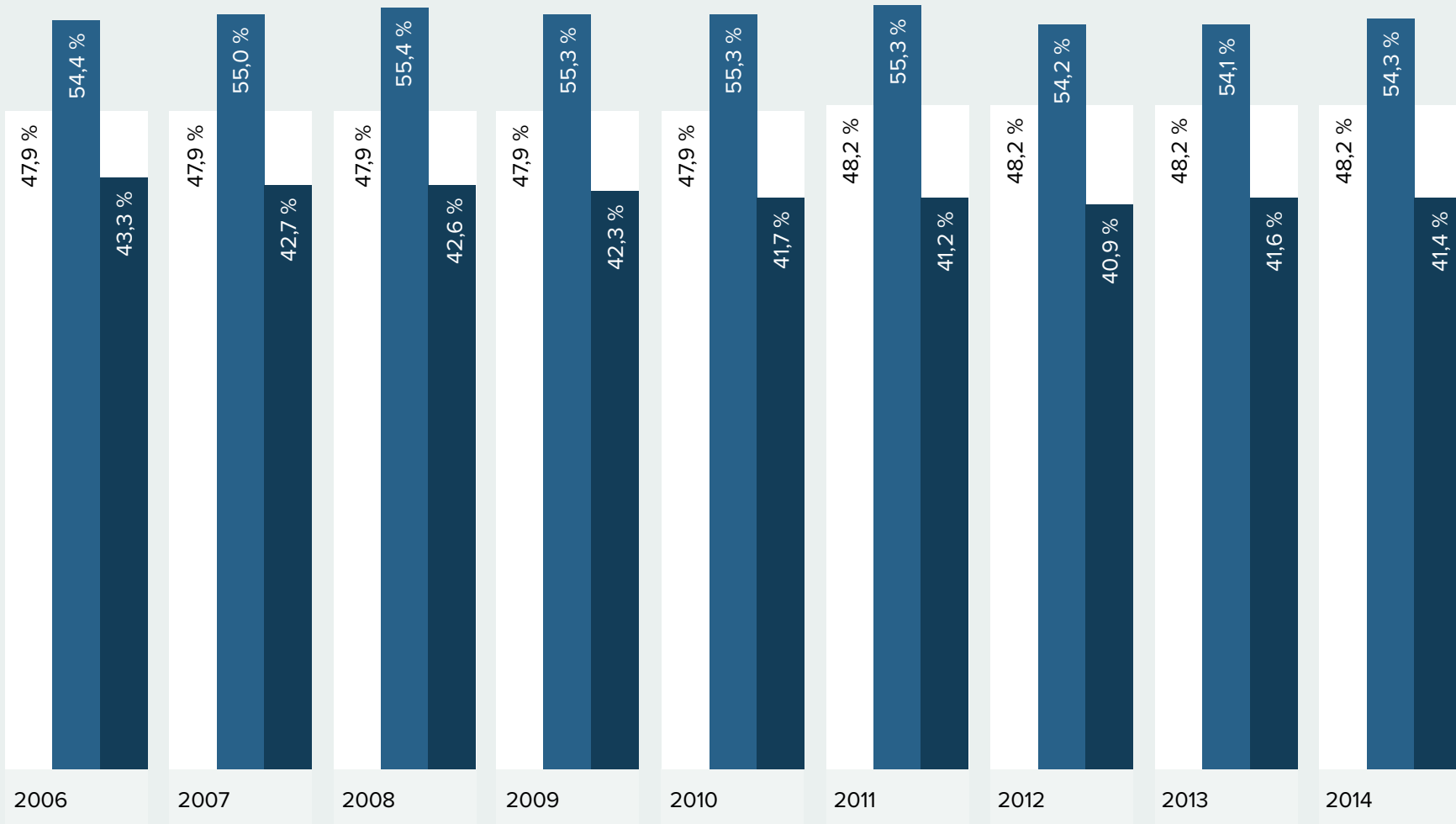


**FIGURE 13**

Représentation des femmes dans les secteurs public et privé



Secteur public    Secteur privé    Disponibilité





# Au sujet de la Commission

---

## Sa mission

La Commission canadienne des droits de la personne est semblable à un agent du Parlement. Elle mène ses activités sans lien de dépendance avec le gouvernement. En tant qu'organisme de surveillance des droits de la personne à l'échelon fédéral, la Commission est responsable de représenter l'intérêt public et de demander des comptes au gouvernement du Canada quant aux enjeux de droits de la personne.

La *Loi canadienne sur les droits de la personne* confère à la Commission l'autorité d'effectuer des recherches, de mener des activités de sensibilisation et de se prononcer sur tout sujet lié aux droits de la personne au Canada.

Il incombe à la Commission d'appliquer la loi qui vise à protéger la population canadienne contre la discrimination fondée sur 11 motifs, tels que la race, le sexe et la déficience.

La Commission reçoit les plaintes pour discrimination et tente d'amener le plaignant et le mis en cause à régler leurs différends grâce à la médiation. Si les parties n'arrivent pas à s'entendre ou si elle juge nécessaire de soumettre la plainte à un examen complémentaire, la Commission peut renvoyer la plainte devant le Tribunal canadien des droits de la personne.

La Commission collabore avec les employeurs sous réglementation fédérale pour faire respecter la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*. On cherche ainsi à éliminer les barrières à l'emploi, dans divers milieux de travail, pour les femmes, les Autochtones, les personnes handicapées et les membres des minorités visibles.

## Les personnes qui la composent



La Commission mène ses activités avec l'aide d'un effectif d'environ 185 personnes, sous la direction de la présidente, Marie-Claude Landry.

## Commissaires



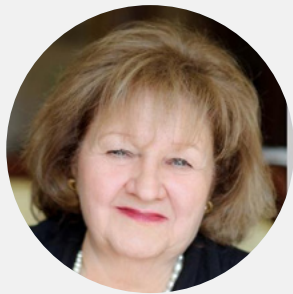
**David Langtry**



**Tara Erskine**



**Sheila M. MacPherson**



**Judy C. Mintz**



**Kelly J. Serbu, c.r.,**



**Peggy Warolin**

L'équipe de la haute direction de la Commission compte aussi un vice-président, David Langtry, et cinq commissaires à temps partiel, soit Tara Erskine, Sheila M. MacPherson, Judy C. Mintz, Kelly J. Serbu, c.r., et Peggy Warolin.



Commission  
canadienne des  
droits de la personne

Canadian  
human rights  
commission